



Communauté
de communes de Lacq

Commune d'Hagetaubin

Carte communale



Carte communale

Rapport de présentation
Septembre 2011

Table des matières

DIAGNOSTIC	3
.1. Préambule	3
.1.1. <i>Objet d'une carte communale</i>	3
.1.2. <i>Enjeux de la carte communale</i>	3
.1.3. <i>La révision de la carte communale</i>	4
.2. Présentation du contexte.....	5
.2.1. <i>La proximité de plusieurs pôles d'activité</i>	5
.2.2. <i>La participation à plusieurs structures intercommunales</i>	7
.3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	8
.3.1. <i>Analyse physique</i>	8
.3.2. <i>Analyse paysagère et occupation du sol</i>	10
.4. Sociodémographie	16
.4.1. <i>Reprise démographique</i>	16
.4.2. <i>Habitat : augmentation du nombre de résidences principales</i>	18
.5. Analyse du contexte économique	20
.5.1. <i>Un monde agricole encore présent mais en perte de vitesse</i>	20
.5.2. <i>Activités artisanales et commerces de proximité</i>	22
.5.3. <i>Population active : forte part d'ouvriers et d'employés même si l'agriculture perdure</i>	22
.6. Equipements et organisation du territoire	24
.6.1. <i>Les équipements de superstructure</i>	24
.6.2. <i>Infrastructures et fonctionnement</i>	25
.7. Enjeux et objectifs de la carte communale approuvée en 2009	30
.7.1. <i>Une dynamique foncière et immobilière importante</i>	30
.7.2. <i>Premières orientations</i>	30
.7.3. <i>Déroulement de l'étude</i>	30
PARTI D'AMENAGEMENT	31
.8. Justification du zonage.....	31
.8.1. <i>Bourg d'Hagetaubin</i>	31
.8.2. <i>Quartier de Mascouette</i>	33
.8.3. <i>Quartier de la Mairie</i>	34
.8.4. <i>Quartier Moumas</i>	35
.8.5. <i>Quartier Peyré</i>	36
.9. Bilan de développement de la carte communale depuis 2009.....	37
.10. Présentation des modifications de la carte communale	38
.10.1. <i>Quartier du bourg d'Hagetaubin 1</i>	39
.10.2. <i>Quartier de la Mairie et quartier Mascouette</i>	40
.10.3. <i>Quartier du bourg d'Hagetaubin 2</i>	41
.11. Incidences de la carte communale sur l'environnement.....	42
.11.1. <i>Préservation des grandes entités paysagères par une gestion économe de l'espace</i>	42
.11.2. <i>Un assainissement respectueux de la salubrité des sols et des cours d'eaux</i>	42
.11.3. <i>Un développement raisonné favorisant un cadre de vie harmonieux et sécurisé</i>	42

DIAGNOSTIC

.1. Préambule

.1.1. Objet d'une carte communale

La carte communale¹ constitue **l'expression d'un projet de développement du territoire communal** matérialisé par un rapport de présentation et un ou plusieurs document(s) graphique(s).

.1.1.1. Le rapport de présentation

Ce document a pour but de présenter la commune, les enjeux de son territoire et les choix techniques conduisant au zonage. Il doit comprendre :

- L'analyse de l'état initial de l'environnement et l'exposition des prévisions de développement, notamment en matière économique.
- L'explication des choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées. En cas de révision, le rapport permet de justifier, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations.
- L'évaluation des incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et l'exposition de la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

.1.1.2. Le ou les documents graphique(s)

Ils définissent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne le sont pas, à l'exception de l'adaptation, la réfection, l'extension ou le changement de destination des constructions existantes ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. **Seuls le ou les document(s) graphique(s) sont opposable(s) aux tiers.**

.1.2. Enjeux de la carte communale

Hagetaubin a eu une carte communale dans les années 1980. Ce document (mesure d'application du règlement national d'urbanisme), conformément à la réglementation en vigueur avant la loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, est depuis devenu caduc.

La dynamique foncière et immobilière qui marque son territoire depuis le début des années 2000 nécessite d'être encadrée. La commune souhaite ainsi, par le biais de sa carte communale, définir des secteurs où les constructions seront autorisées afin de permettre le développement de l'urbanisation, tout en pérennisant l'activité agricole et en préservant les espaces naturels qui caractérisent son contexte rural, en zone dite naturelle.

¹ Articles L 121-1 et suivants, L 124-1 et suivants, R 124-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

.1.3. La révision de la carte communale

Par délibération en date du 27 mai 2011, la commune d'Hagetaubin a décidé la révision de la carte communale approuvée en juillet 2009

Il s'agit pour la commune de poursuivre le développement de sa commune tout en respectant les principes qui ont conduit l'élaboration de la première carte communale à savoir :

- Le respect de l'équilibre entre activités agricoles et urbanisation dans un souci de garder une mixité des fonctions dans l'occupation du sol
- La consolidation des hameaux existants
- La recherche de l'équilibre entre protection des zones naturelles et espaces voués à l'urbanisation

.2. Présentation du contexte

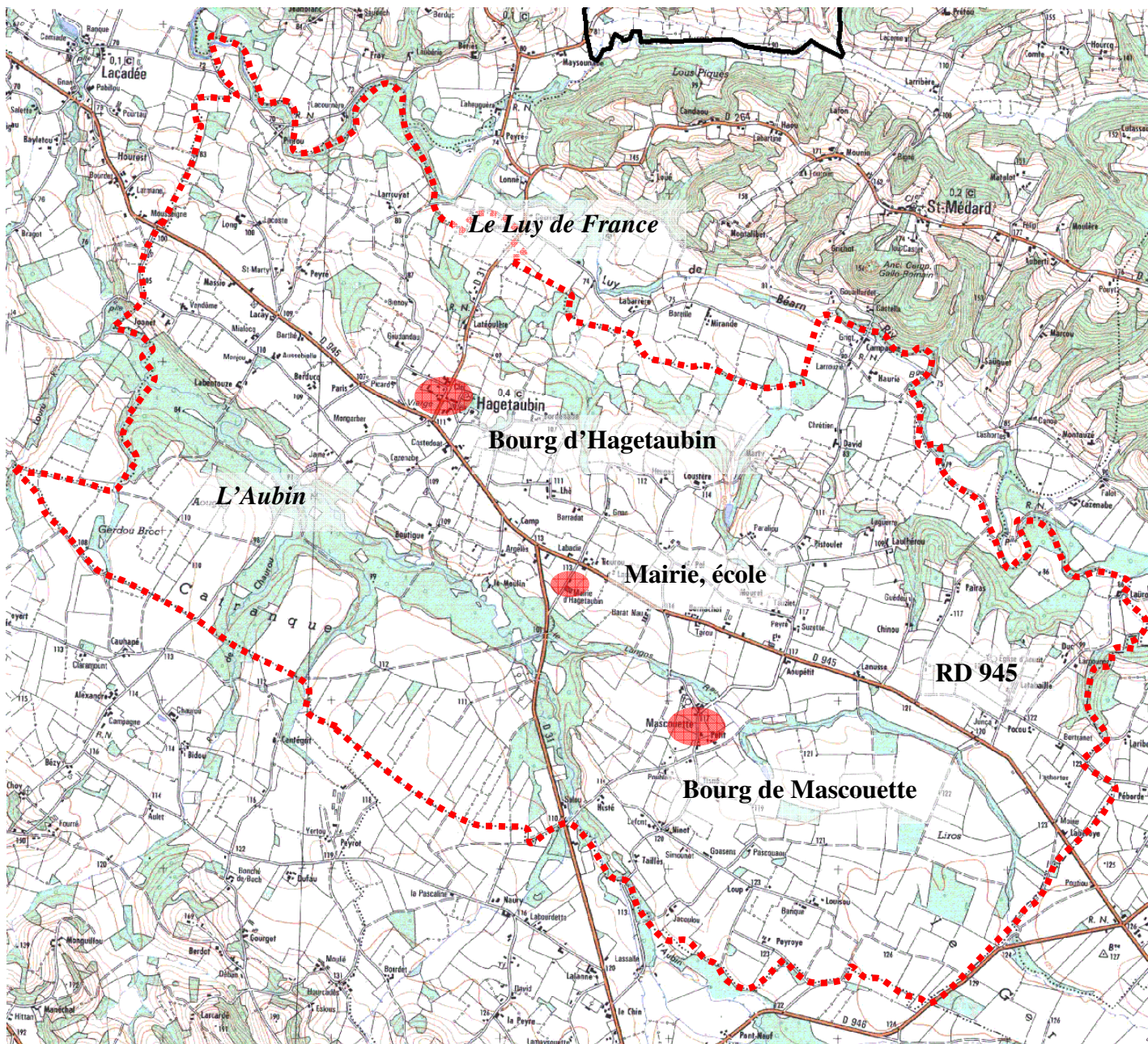
.2.1. La proximité de plusieurs pôles d'activité



Hagetaubin est située au nord du département des Pyrénées Atlantiques, à environ 30 km de l'agglomération paloise (Lescar), 15 km d'Orthez et d'Artix et 5 km d'Arthez-de-Béarn. Elle est traversée par la RD 945 reliant l'agglomération paloise au département des Landes. La commune est aussi traversée à l'est par la RD 946 reliant Arzacq à Arthez-de-Béarn puis au pôle industriel de Lacq/Artix. Cette proximité avec différents bassins d'emplois favorise le développement de l'habitat et de l'urbanisation.

Population (01/01/2009)	507 habitants
Surface de la commune	1887 ha
Surface agricole utilisée	1093 ha
Liste des communes limitrophes	Saint Médard, Casteide-Candau, Morlanne, Arthez-de-Béarn, Mesplède, Lacadée, Labeyrie

Hagetaubin est orientée du nord-ouest au sud-est. Le passage de la RD 945 constitue une véritable coupure entre le nord et le sud de son territoire. Le nord se caractérise par la présence du bourg d'Hagetaubin dans la vallée du Luy-de-Béarn tandis que celui de Mascouette est situé au sud, sur le plateau de l'Aubin. Ces deux entités ont une existence historique propre et les équipements publics sont positionnés entre ces deux villages, au centre du territoire communal (quartier de la Mairie).



Source : IGN

Carte topographique de la commune d'Hagetaubin

Le territoire communal est aussi marqué par la présence de deux cours d'eau principaux : le Luy de Béarn et l'Aubin, son affluent.

.2.2. La participation à plusieurs structures intercommunales

Administrativement, la commune de Hagetaubin fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques, arrondissement de Pau, canton d'Arthez-de-Béarn. Par ailleurs, elle adhère à plusieurs établissements publics de coopération intercommunale:

Source : Base communale / préfecture Pyrénées Atlantique

Nom	Compétences
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de LACQ	<p>Compétences obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de zones artisanales et industrielles - Participation au financement des travaux de l'aéroport Pau Pyrénées <p>Compétences obligatoires déléguées au Syndicat Mixte du Pays de Lacq :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace (Pays et SCOT) - Développement économique <p>Compétences optionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité : extension et maintenance du centre de secours et de lutte contre l'incendie d'Arthez-de-Béarn - Logement : politique de rénovation du logement et politique favorisant la création d'HLM. - Environnement : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, aménagement et entretien des cours d'eau (Luy-de-Béarn, Aubin et Lech), aménagement et création d'espaces naturels (Val de l'Eyre et Clamoundet), Plan Local de Randonnées. - Enseignement public du premier degré : écoles maternelles et élémentaires. - Social : mise en place du centre intercommunal d'action sociale (gestion de la maison de retraite d'Arthez-de-Béarn et service du portage de repas à domicile) ; - Personnel : mise à disposition du personnel communautaire pour les communes adhérentes. - Moyens : mise en commun de moyens pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. - Logement : Programme Local de l'Habitat, création d'un lieu d'information sur le logement, étude et participation au capital d'une SEM. - Social : relais d'assistantes maternelles. - Equipement culturel : Espace Culturel Multimédia. - Développement touristique : étude et création, ou participation, au fonctionnement d'un office du tourisme.
SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement - Eau
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution d'énergie

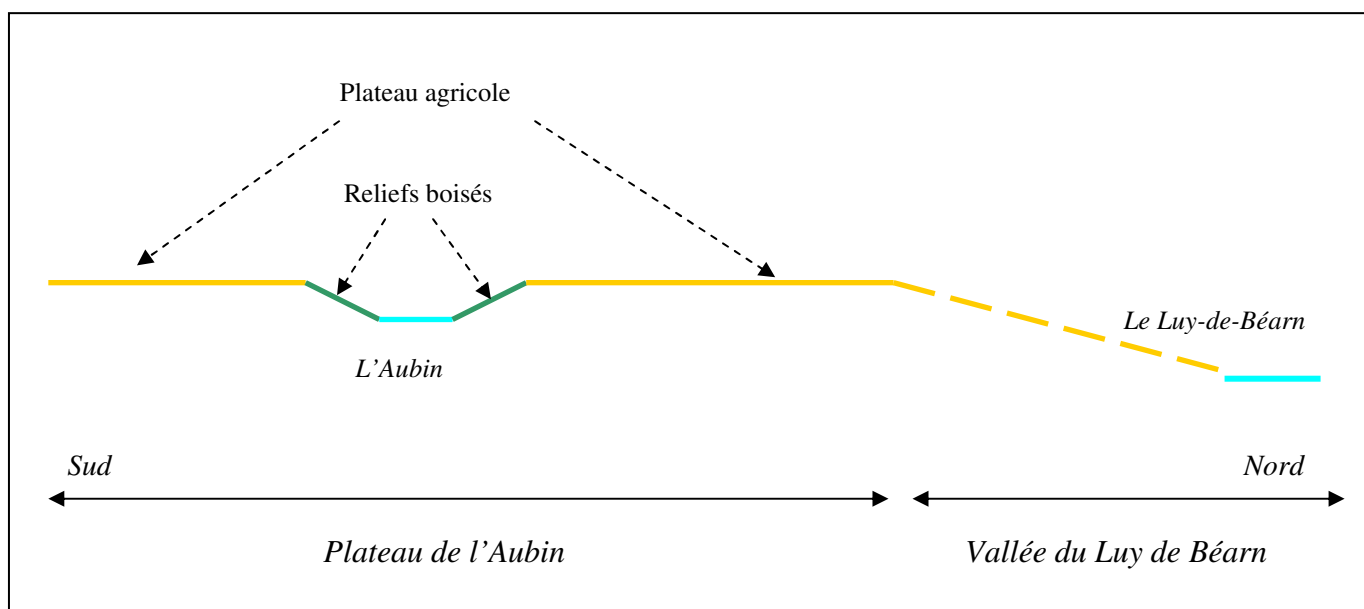
.3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

.3.1. Analyse physique

.3.1.1. Topographie

La topographie de la commune est marquée par le passage du Luy de Béarn et de l'Aubin, son affluent. Ceux-ci soulignent de légers reliefs (déclivité d'une centaine de mètres).

Du nord au sud, le territoire d'Hagetaubin se caractérise successivement par la vallée du Luy de Béarn et le plateau de l'Aubin. Ce cours d'eau, très encaissé, traverse le plateau d'est en ouest, tandis que le premier correspond à la limite communale au nord du territoire.



Coupe transversale nord-sud d'Hagetaubin

.3.1.2. Hydrologie

Un réseau hydrographique marqué par deux cours d'eau principaux

Hagetaubin est marquée par le passage du Luy de Béarn au nord de son territoire. L'Aubin est son affluent et a lui-même un certain nombre d'affluents sur la commune.

Il s'agit d'un réseau hydraulique assez dense qui irrigue l'ensemble du territoire communal. De nombreux ruisseaux prennent leur source sur le plateau ou les coteaux des communes voisines (coteaux du Luy-de-Béarn à Saint Médard et à Mesplède) avant de rejoindre les principaux cours d'eau.

Gestion de la ressource

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Celle-ci passe par la préservation des écosystèmes, la protection contre les pollutions et

la restauration de la qualité tout autant que par le développement de la ressource, sa valorisation économique et sa répartition entre les usages.

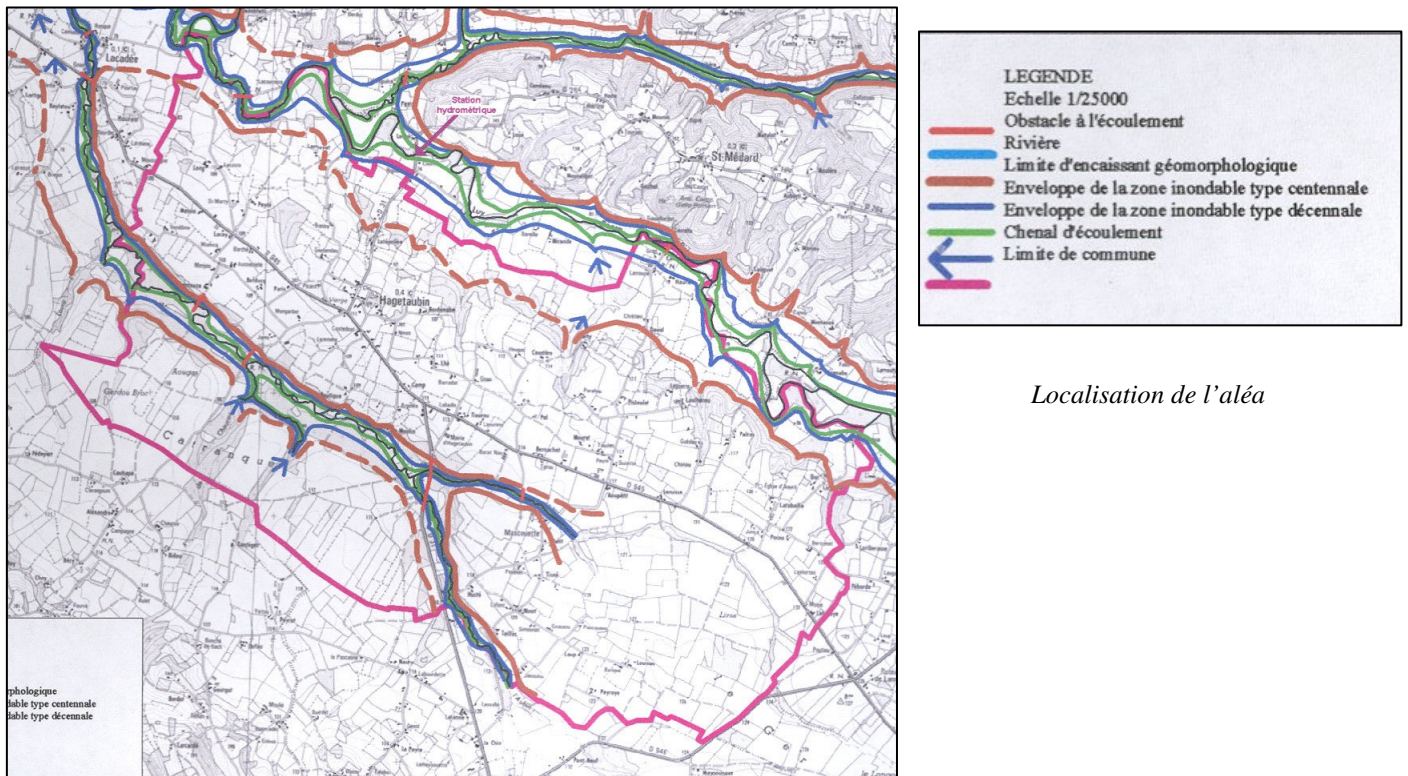
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne, approuvé en août 1996, vise à traduire ces objectifs à l'échelle du bassin du Gave de Pau. L'objectif de qualité promu par le SDAGE à échéance 2005 était de classe 1B, c'est-à-dire, une eau de bonne qualité.

Risques de crues et d'inondations

Si la commune n'est pas dotée de Plan de Prévention des Risques d'Inondations, l'atlas départemental des zones inondables (4^o phase) montre l'existence de risques liés aux principaux cours d'eaux présents sur son territoire.

Au nord, l'enveloppe de crue centennale du Luy-de-Béarn englobe une partie du quartier du stade. Aucun secteur où les constructions sont autorisées n'y a été défini.

L'enveloppe de la zone inondable de type centennale de l'Aubin englobe quant à elle les extrémités nord et sud du quartier de Mascouette, et ne concerne pas les habitations existantes et futures.



Localisation de l'aléa

.3.2. Analyse paysagère et occupation du sol

Le territoire d'Hagetaubin appartient à l'entité paysagère *Adour et Gave*¹. Son territoire est plus particulièrement situé dans les *Marches du Béarn*, unité de la *vallée du Luy de Béarn*.

.3.2.1. La vallée du Luy de Béarn

La *vallée du Luy de Béarn* proprement dite est étroite, mais ses affluents en rive gauche (l'Aubin, l'Uzan ...) créent une longue (40 km) plaine de 7 km de large marquée par la culture intensive du maïs où il subsiste cependant quelques haies et boisements délimitant le parcellaire. Les versants parallèles, sombres et boisés, cadrent la vallée. L'orientation sud-ouest/nord-est de la vallée induit une perspective sur les montagnes des Hautes-Pyrénées, avec toujours en point de mire, le Pic du Midi de Bigorre.

C'est un couloir de circulation : les paysages agricoles sont traversés dans toute leur longueur par une route très fréquentée (la RD 945). Rectiligne et horizontale, elle offre de vastes vues dégagées sur la plaine bordée de coteaux sur lesquelles apparaissent les silhouettes de villages. Les centres bourg sont pour la plupart éloignés de la voie principale et cet axe ne permet pas de deviner les nuances et les micro paysages de la plaine.

.3.2.2. Hagetaubin, un paysage typique de la vallée du Luy de Béarn

Le territoire d'Hagetaubin épouse les principales caractéristiques de la *vallée du Luy de Béarn*. En terme de réseaux et infrastructures, il est traversé et coupé en deux par la RD 945 et le Luy de Béarn en constitue la limite Nord.

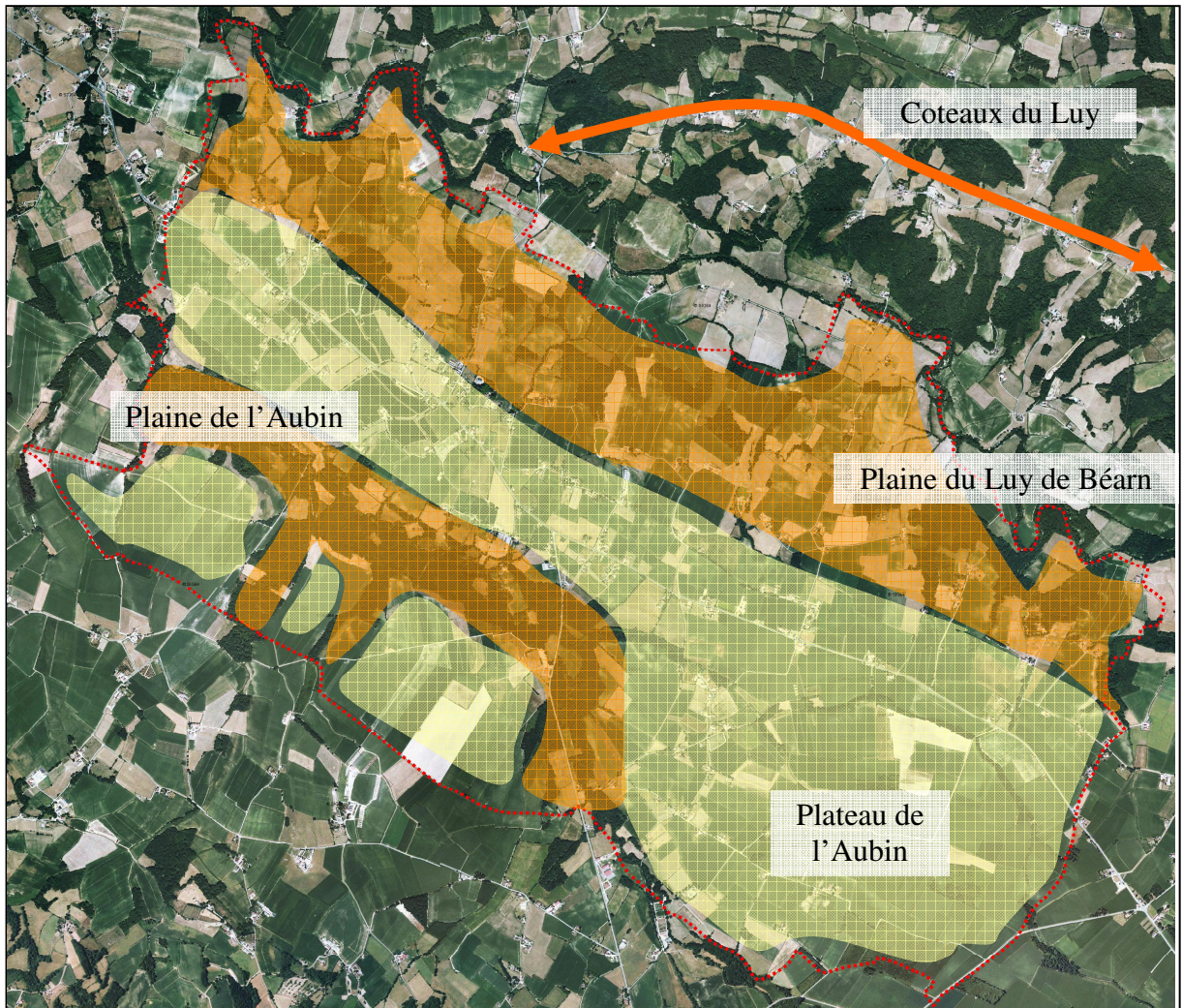
La commune est aussi concernée par la culture intensive du maïs sur les espaces plats de la plaine du Luy de Béarn ou sur le plateau de l'Aubin ainsi que par la présence, essentiellement autour du Luy de Béarn, de quelques bosquets d'arbres et de pâturages. Les reliefs situés de part et d'autre de l'Aubin sont par ailleurs couverts de boisements de feuillus.

Enfin, l'habitat traditionnellement dispersé d'Hagetaubin est caractéristique de l'économie historiquement rurale et agricole de ce territoire (maïs et élevages).

Ainsi, du Nord au Sud, le territoire communal est successivement constitué de différentes entités géomorphologiques :

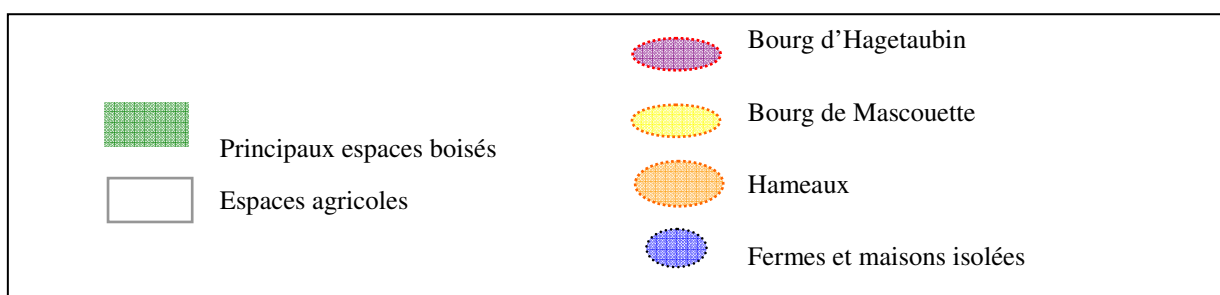
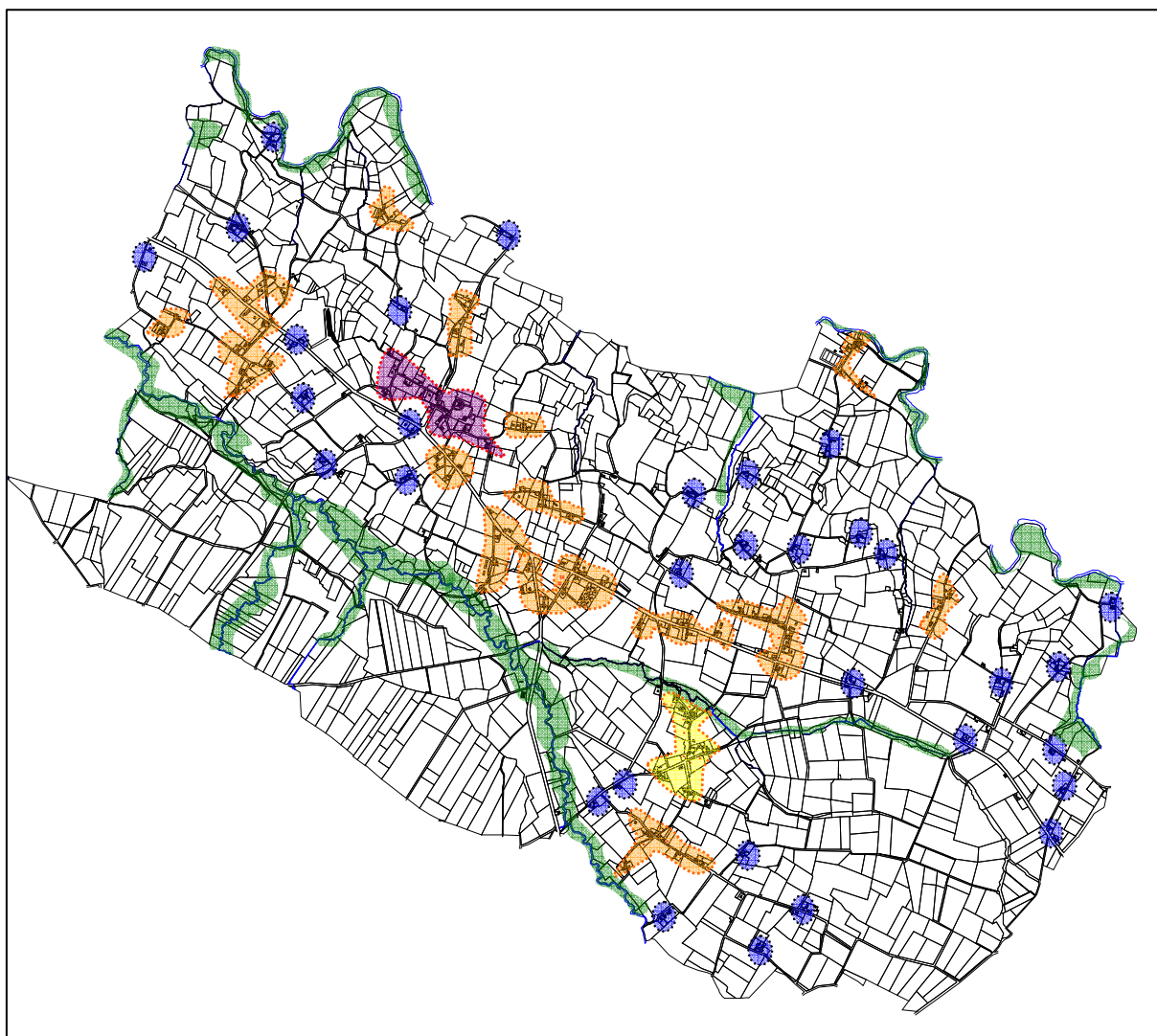
- la **plaine du Luy de Béarn** : de légers reliefs accueillant une urbanisation dispersée dans un paysage bocager alternant pâturages, légers boisements et culture de céréales. Le bourg d'Hagetaubin est situé sur cette plaine.
- le **plateau de l'Aubin** : urbanisation dispersée et culture intensive de maïs. Cet espace est traversé par l'Aubin et les reliefs boisés qui l'entourent (sous-unité paysagère du plateau de l'Aubin). Le quartier Mascouette et le pôle Mairie sont situés sur ce plateau.

¹ Source : *atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques*, Conseil Général, 2003.



Analyse paysagère du territoire d'Hagetaubin

.3.2.3. Analyse de l'occupation du sol



Occupation du sol

Les espaces naturels

Il s'agit essentiellement de boisements. Ceux-ci sont surtout situés en bordure des différents cours d'eaux, et sur les berges de l'Aubin pour les plus importants d'entre eux.



Espaces boisés

Les espaces agricoles

Les espaces agricoles d'Hagetaubin sont partagés entre la plaine du Luy-de-Béarn et le plateau de l'Aubin. Les deux sont quasi exclusivement dédiés à la culture du maïs mais leurs organisations parcellaires et leurs aspects paysagers présentent des différences.



Vue du plateau de l'Aubin

Ainsi, le plateau agricole constitue un paysage très ouvert de part et d'autre de la RD 945. Les parcelles sont rarement délimitées de manières physique et visible et ce secteur est moins irrigué que le reste de la commune par les différents ruisseaux et cours d'eaux. L'ensemble paysager constitué par ce plateau agricole se poursuit au-delà du territoire communal, au Sud, et englobe ainsi les espaces agricoles situés au Sud de l'Aubin, en bordure de la commune voisine de Mesplède.

La plaine agricole du Luy de France se distingue du plateau. Il s'agit d'un paysage moins ouvert, un peu plus vallonné et où les parcelles sont mieux délimitées. Le réseau hydraulique y est plus dense. La culture du maïs est là aussi très présente mais ces espaces sont aussi composés de prairies permanentes accueillant les différents élevages présents sur la commune.



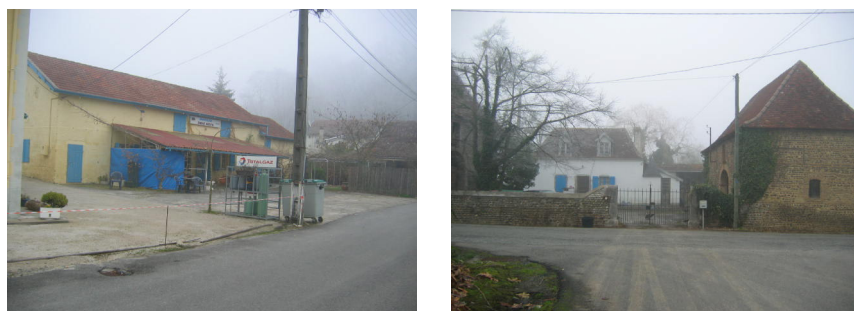
Vues de la plaine du Luy de Béarn

Les espaces urbains

Deux bourgs historiques : Hagetaubin et Mascouette

La commune est historiquement composée de deux bourgs qui ont chacun leur identité propre. En effet, jusqu'au début des années 1970, chaque bourg disposait de ses propres équipements même si la Mairie a toujours été située à Mascouette dans la mesure où ce quartier était plus peuplé et disposait de davantage d'élus.

Le **bourg de Hagetaubin** présente une densité assez importante par rapport aux autres hameaux ainsi que par la place centrale et la présence des bâtiments caractéristiques (église et château). Il est majoritairement composé d'anciennes fermes et constitue clairement un bourg agricole. Les toits sont composés des tuiles Picon (tuiles en terre cuite plates) propres à la vallée du Luy-de-Béarn et principalement au canton d'Arthez-de-Béarn.



Vues du bourg d'Hagetaubin

Le **bourg de Mascouette** est historiquement moins dense et plus dispersé. Il constitue lui aussi un bourg agricole et est marqué par la présence d'espaces publics (parking et trottoirs aménagés), d'une église et d'un cimetière. Il a en outre été renforcé récemment par la création d'un lotissement autour de l'église.



Vues du bourg de Mascouette

De nombreux hameaux, dont un accueillant la mairie et l'école

Outre les deux bourgs, la commune est composée de nombreux hameaux. Ceux-ci n'accueillent généralement pas d'équipements publics, mis à part celui de la mairie. Ce dernier se caractérise aussi par la présence de l'école et deux lotissements, dont un en accession sociale à la propriété.



Vues de différents hameaux

Ces hameaux sont essentiellement composés de maisons récentes accolées à des fermes anciennes. Ils sont généralement situés à proximité des voies de circulation les plus importantes de la commune, sur le plateau.

Ils témoignent de l'urbanisation traditionnellement dispersée d'Hagetaubin et les conforter constitue un enjeu de la carte communale.

Des fermes et maisons isolées

Celles-ci résultent aussi de la structure agricole et traditionnellement dispersée de l'urbanisation. Il s'agit le plus souvent d'anciennes fermes dont certaines ont changé de destination, mais aussi de maisons plus récentes.



Vues de maisons isolées

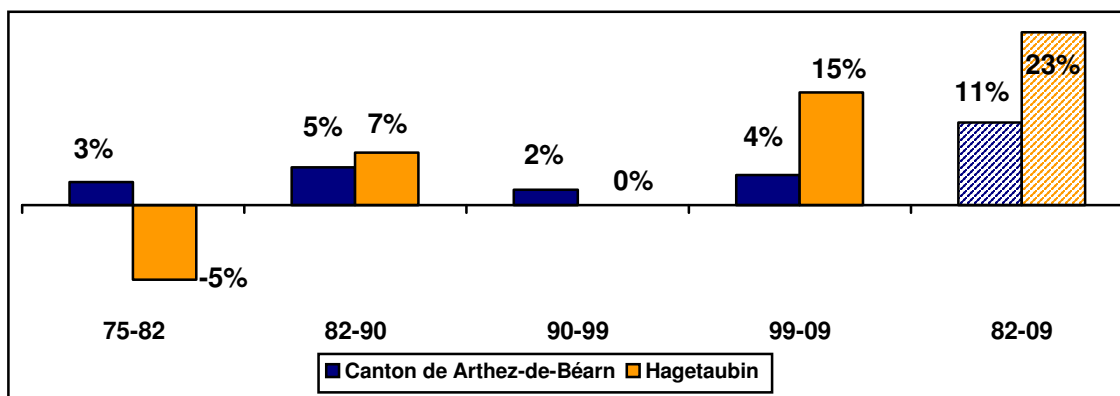
.4. Sociodémographie

.4.1. Reprise démographique

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	482	457	412	440	441	526

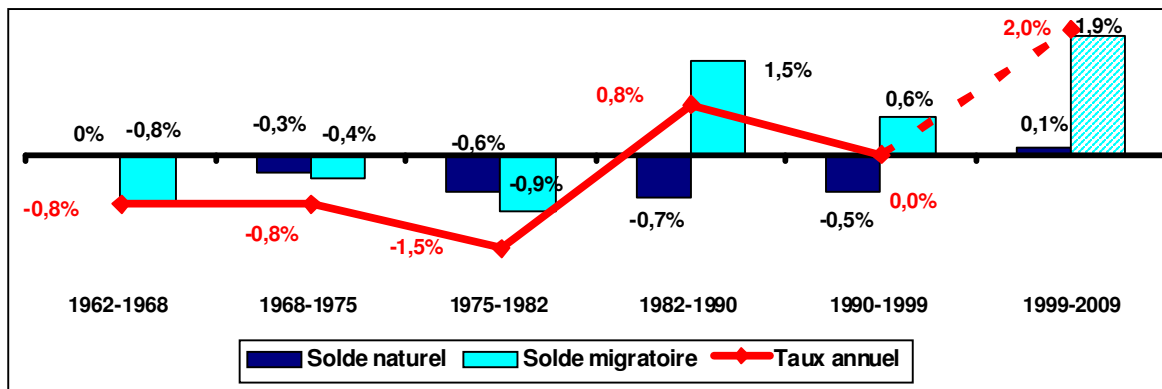
Evolution de la population (1968-2009)

La population d'Hagetaubin a diminué jusqu'en 1982 puis a ensuite connu deux phases de croissance : 7% d'augmentation entre 1982 et 1990 et 15% entre 1999 et 2009.



Taux de croissance de la population comparés à ceux du canton (1975-2009)

Entre 1968 et 1999, Hagetaubin a connu une croissance démographique inférieure à celle du canton d'Arthez-de-Béarn (développement du pôle d'emplois d'Artix). A partir de 1999, cette tendance s'est inversée. Ainsi entre 1982 et 2009, la commune a connu une croissance démographique supérieure de plus de 10 points à celle du canton.

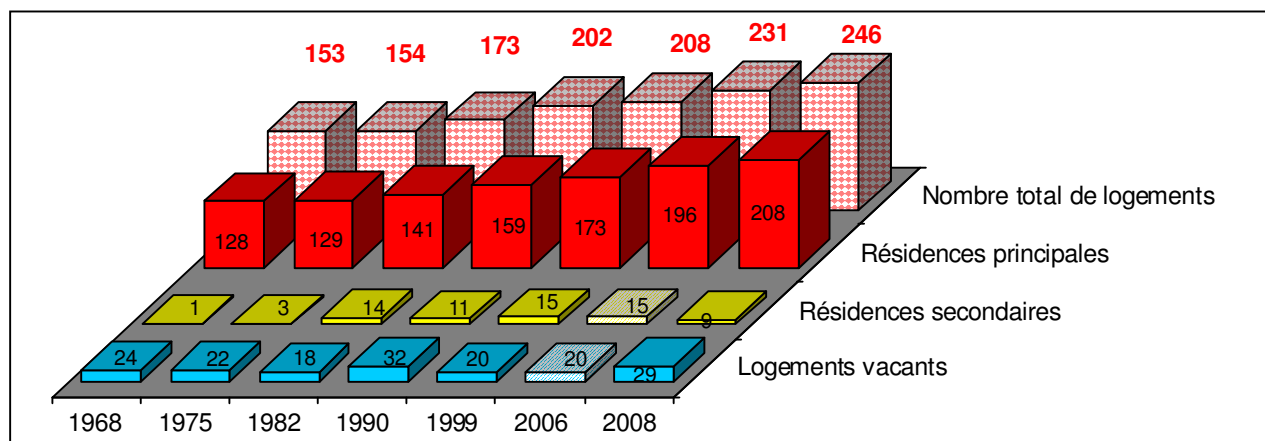


Evolution des soldes naturels et migratoires

On constate que les différentes évolutions de la population de la commune sont liées à celles du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs). Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) a quant à lui été négatif sur l'ensemble de la période considérée.

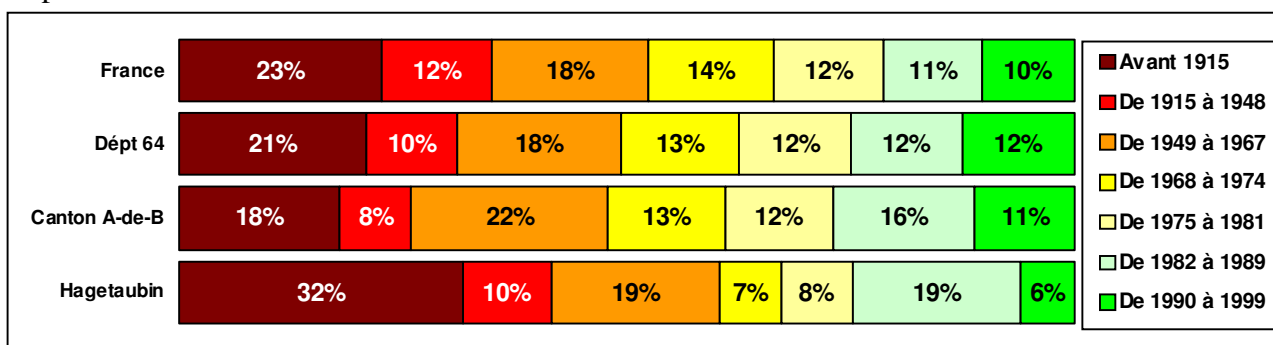
C'est l'arrivée de nouveaux habitants qui a soutenu la croissance démographique depuis 1982 avec une forte croissance du solde migratoire depuis 2000.

4.2. Habitat : augmentation du nombre de résidences principales



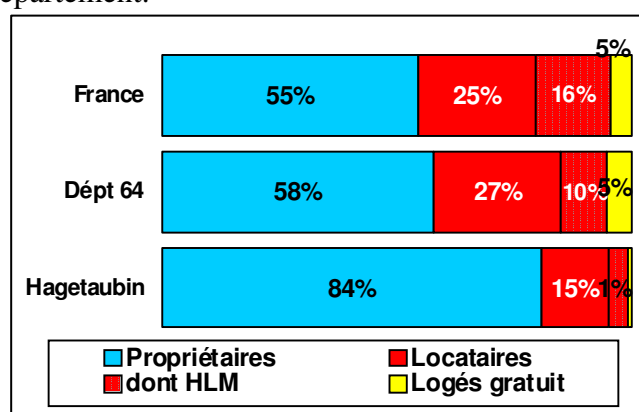
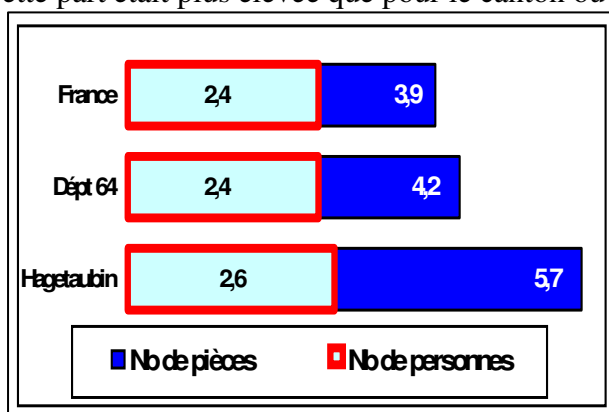
Evolution du parc de logements et de ses composantes (1968-2008)²

Le nombre total de logements a été multiplié par 1,6 en près de 40 ans. Cette croissance est liée à celle du nombre des résidences principales qui a lui aussi été multiplié par 1,6 sur la période considérée.



Part des logements selon la date de construction (1999)

En 1999, près du tiers des résidences principales avaient été achevées avant 1915. Cette part était plus élevée que pour le canton ou le département.



Types et statuts d'occupation des résidences principales (2006)

² Les chiffres de 2006 sont une estimation effectuée à partir du nombre de permis de construire accordés depuis 1999. Ceux-ci ont été reportés sur le nombre de résidences principales, toutes choses égales par ailleurs.

Source : commune de Hagetaubin.

En 1999, il n'y avait pas de logements collectifs à Hagetaubin. Par ailleurs, 17% des résidences principales étaient occupées par des locataires et 7% d'entre elles étaient occupées à titre gratuit (démembrement de propriété au profit des enfants essentiellement).

Cette situation a évolué du fait de la création d'un lotissement de huit logements locatifs sociaux dans le quartier de la Mairie au début des années 2000.

.5. Analyse du contexte économique

.5.1. Un monde agricole encore présent mais en perte de vitesse

■ Nombre d'exploitations	34
dont nombre d'exploitations professionnelles	18
■ Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	37
■ Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	50 personnes
■ Nombre total d'actifs sur les exploitations	27 UTA (équivalent temps plein)
<hr/>	
■ Superficie agricole utilisée des exploitations	1093 ha
■ Terres labourables	1006 ha
■ Superficie toujours en herbe	50 ha
■ Nombre total de vaches	254
<hr/>	
■ Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	60

Recensement général agricole (2000)
Source: site du Ministère de l'Agriculture et de la pêche

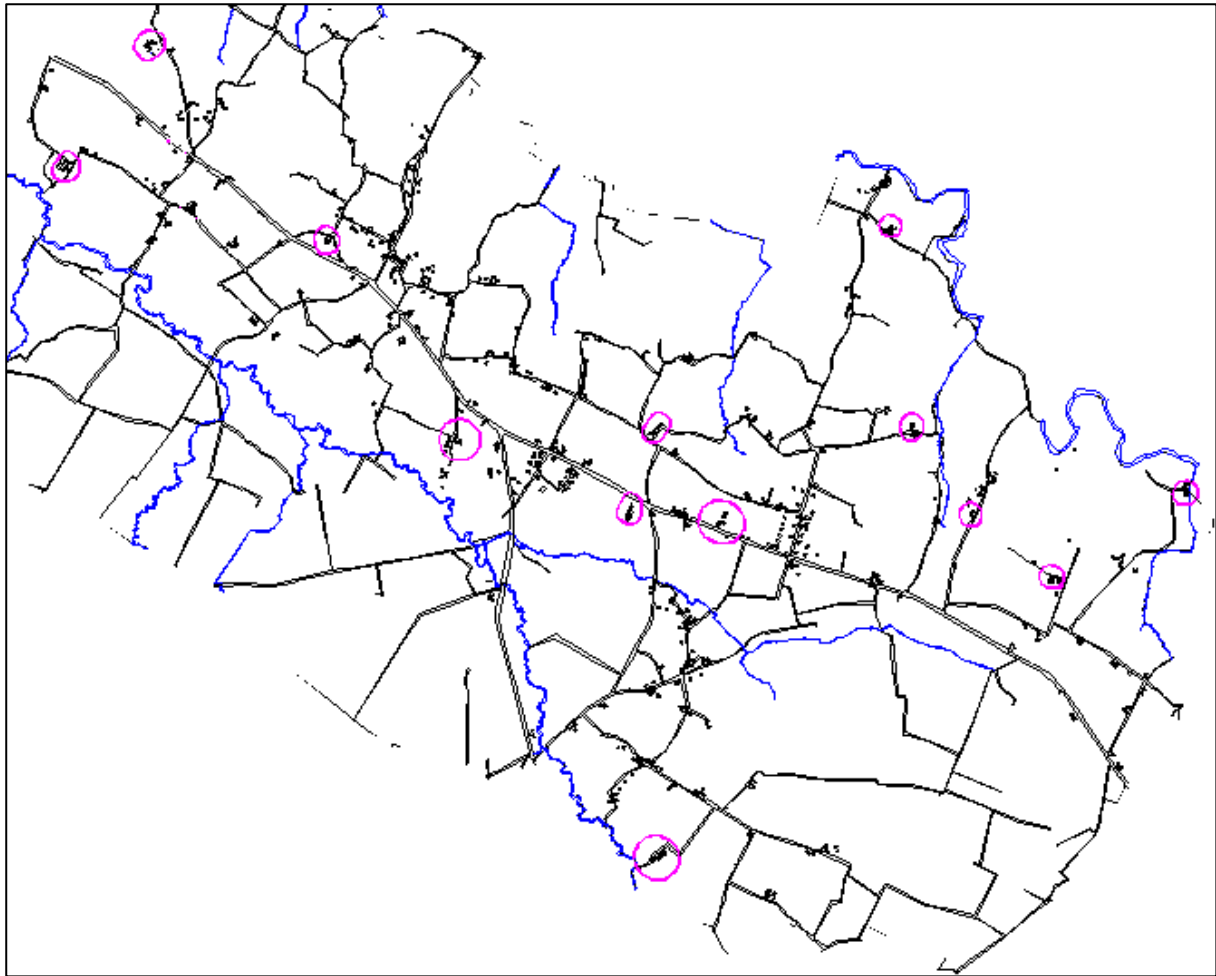
Les chiffres du RGA réalisé en 2000 montraient que le nombre d'exploitations a diminué de 43%, soit de près de la moitié, depuis 1988.

De plus, parmi les 34 exploitations dont le siège était situé sur la commune, seule la moitié étaient des exploitations professionnelles.

Cependant, la SAU des exploitations de Hagetaubin représente tout de même près de 60% de la surface de la commune. Ces terres agricoles sont essentiellement utilisées pour les labours (92% de la SAU). Il s'agit surtout de la culture du maïs sur la plaine du Luy de Béarn et le plateau de l'Aubin.

Selon la mairie d'Hagetaubin, en deux ans, deux exploitations d'élevage de vaches laitières stoppent leur activité et le nombre total de vache diminue de 20 bêtes. Ainsi, deux périmètres de réciprocité générés par les élevages sont annulés.

Pour ce qui est des surfaces toujours en herbe (5% de la SAU), celles-ci sont essentiellement dédiées à l'élevage. La commune compte ainsi un certain nombre d'élevages générant des périmètres de réciprocité. Ceux-ci permettent à l'agriculture de pérenniser sa présence et de se développer dans le cadre d'un périmètre ou aucun bâtiment non agricole ne pourra être implanté. Ils s'établissent autour des différents bâtiments d'élevage et relèvent soit du code de l'environnement pour les installations classées soumises à déclaration ou à autorisation (périmètre de 100 m), soit du règlement sanitaire départemental (RSD) pour les autres exploitations (périmètre de 50 m dans la plupart des cas). Il s'agit d'éviter les conflits d'usage entre agriculture et urbanisation.



Localisation des périmètres de réciprocité générés par des élevages soumis au règlement sanitaire départemental et installations classées pour la protection de l'environnement

Source : commune d'Hagetaubin

.5.2. Activités artisanales et commerces de proximité

.5.2.1. Un tissu d'entreprises artisanales relativement dense

Quatre artisans (maçon, plâtrier, menuisier et électricien) et une entreprise générale du bâtiment sont installés à Hagetaubin. A cela s'ajoutent un restaurant et un débit de boissons. Il s'agit d'un tissu d'entreprise relativement dense pour une commune de cette taille qui s'explique par le passage de la RD 945 sur le territoire communal.

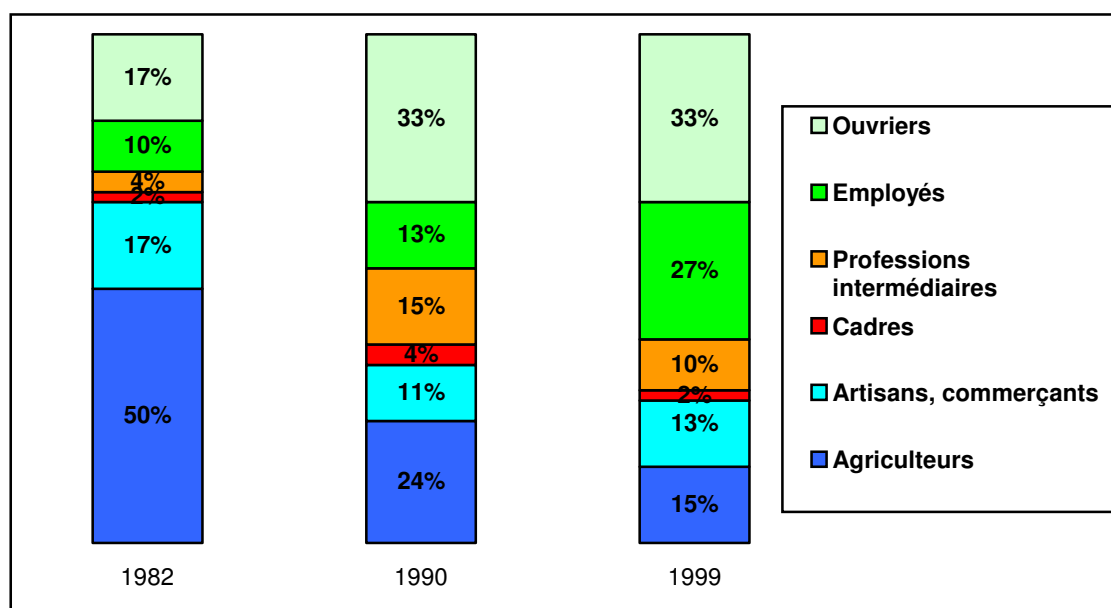
.5.2.2. Des commerces de proximité et services médicaux faiblement présents

Outre le restaurant et le débit de boissons précitées, la commune dispose d'un bureau de tabac et d'un service d'aide ménagère à domicile. Pour ce qui est des autres commerces (alimentation notamment) et service médicaux, les habitants doivent se rendre à Arthez-de-Béarn à 6 km ou à Orthez à 16 km. Par ailleurs, l'ANPE la plus proche se situe à Mourenx, à 20 km.

.5.2.3. Tourisme

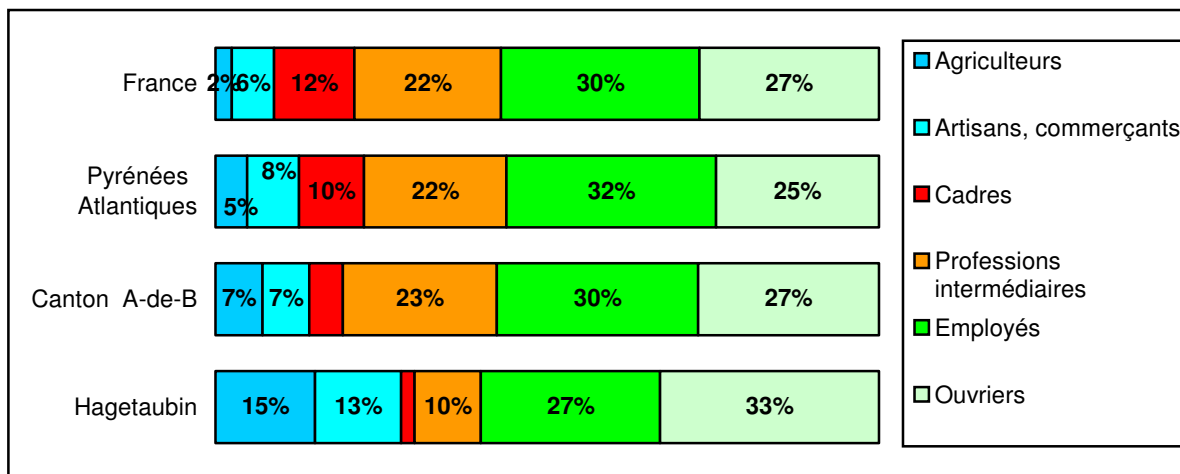
15 résidences secondaires, 4 gîtes et 4 chambres d'hôtes témoignent d'une localisation attractive du territoire communal.

.5.3. Population active : forte part d'ouvriers et d'employés même si l'agriculture perdure



Evolution de la représentation socioprofessionnelle des actifs (1982-1999)

Entre 1982 et 1999, la part des agriculteurs dans la population active de Hagetaubin a été divisée par 3. Cette baisse s'est effectuée au profit des ouvriers dont la part a été multipliée par 2 entre 1982 et 1990, et au profit des employés dont la part a elle aussi doublée entre 1990 et 1999.



Catégories socioprofessionnelles (1999)

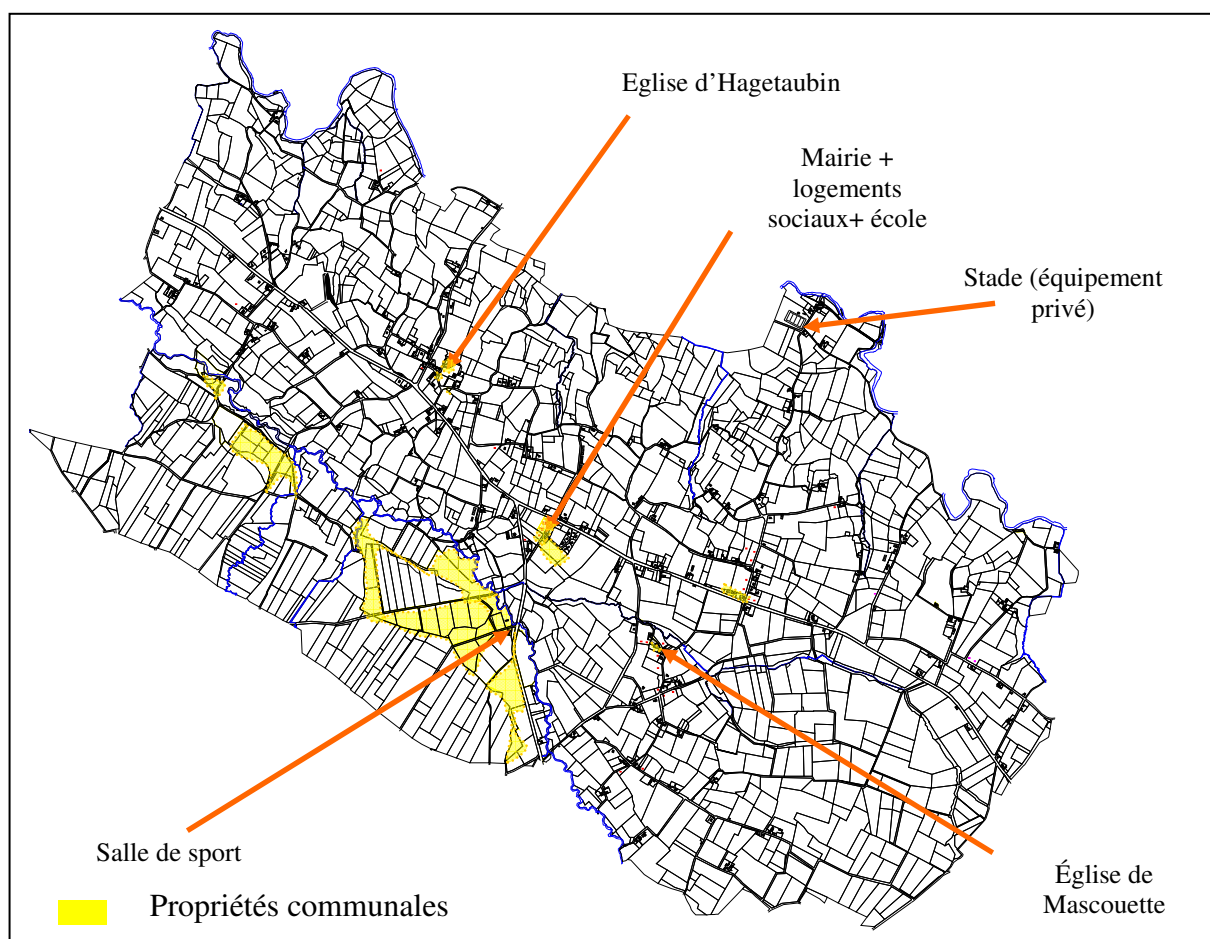
En 1999, la structure de la population active communale s'était rapprochée de celle du département et de la France. Cependant, la part des agriculteurs était toujours très importante au regard des indicateurs cantonaux et départementaux.

On peut penser que la tendance constatée entre 1982 et 1999 s'est poursuivie depuis avec la baisse de la part des agriculteurs et l'augmentation des celles des ouvriers et employés travaillant à Lacq-Artix ou à Orthez et Pau.

.6. Equipements et organisation du territoire

.6.1. Les équipements de superstructure

Administratif	Sport et Loisirs	Cultuel	Culturel	Enseignement
- Mairie	- Sentiers de randonnée - Terrain de foot et rugby - Salle de sports couverte - Fronton - Terrain de tennis - Salle polyvalente - Association sportive - Club du 3° âge	- Eglise d'Hagetaubin - Eglise de Mascouette - chapelle	- Bibliothèque fixe - Bibliothèque mobile	- Ecole maternelle (une classe) et primaire (une classe) + ramassage scolaire, cantine et garderie périscolaire



Localisation des équipements structurants

.6.2. Infrastructures et fonctionnement

.6.2.1. Un réseau viaire organisé autour de 4 niveaux hiérarchiques

Une voie principale : la RD 945.

Celle-ci relie l'agglomération paloise à Sault-de-Navailles et au département des Landes en passant par Hagetaubin. Il ne s'agit pas d'une voie classée à grande circulation mais son trafic est important (4437 véhicules par jour). Elle traverse la commune du sud-est au nord-ouest et constitue une véritable coupure de son territoire.

La RD 945 est la « colonne vertébrale » de la commune en terme de fonctionnement. Aucun projet de développement ne pourra l'ignorer. Il faut cependant rester vigilant en terme de sécurisation des accès dans la mesure où elle accueille un trafic de transit important et rapide. Le Conseil Général qui en est gestionnaire souhaite ainsi limiter les accès individuels directs sur cette voie.

Des voies de desserte intercommunales :

Elles permettent de relier Hagetaubin aux communes voisines. La RD 945 remplit ce rôle ainsi que la RD 31 qui traverse la commune du nord au sud entre Saint Médard et Mesplède à l'ouest de la commune.



Vues de la RD 945

C'est aussi le cas de la RD 946 qui borde la commune à l'est et relie la RD 945 à Arthez-de-Béarn et plus localement de la route de Mesplède au sud-ouest de Hagetaubin (voie communale n°3) et de la voie communale n°2 qui relie la RD 945 à Saint Médard au nord-est du territoire communal. Le maillage intercommunal nord-sud et est-ouest de la commune de Hagetaubin est donc très complet.

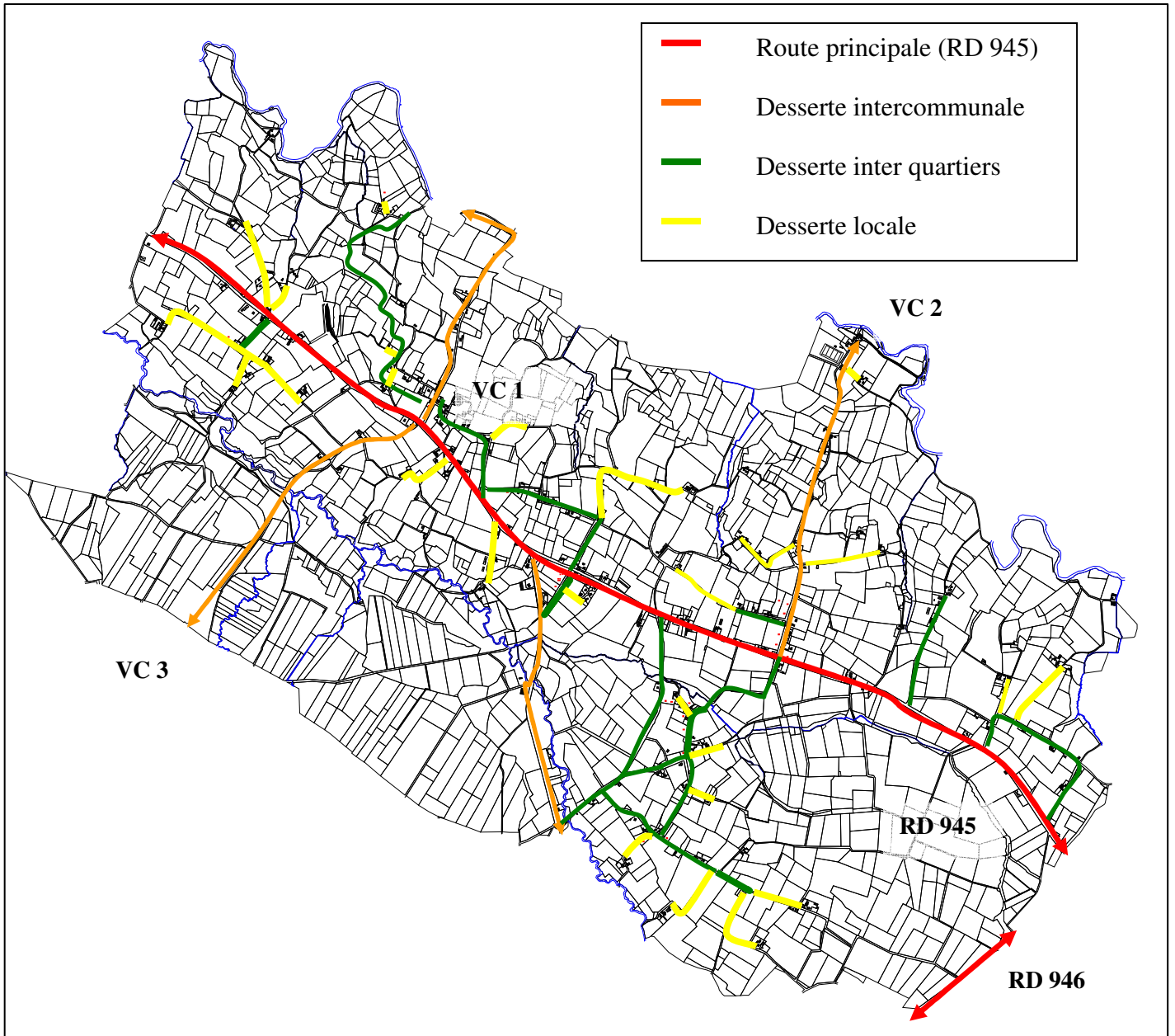
Des voies de desserte interquartiers

Ces voies ont pour fonction de relier entre eux les différents quartiers composant la commune. Les axes évoqués sont utilisés à cette échelle, ainsi que d'autres voies communales comme la n°1 traversant le bourg d'Hagetaubin ou les n° 2 et 9 traversant le bourg de Mascouette.

Ce type de voies et d'usages devra être privilégié dans le cadre de la carte communale dans la mesure où elles permettent des liaisons plus sécurisées que les voies de trafic plus important comme la RD 945.

Des voies de desserte locale :

Elles ont pour fonction de relier le bâti aux voies d'échelle supérieures. Il s'agit le plus souvent, à Hagetaubin, de chemins ruraux reliant une maison ou une ferme ancienne et se poursuivant ensuite en chemin de terre. Mais c'est aussi le cas de certaines impasses autour desquelles sont construits des lotissements comme à l'arrière de la Mairie.



Organisation du réseau viaire

.6.2.2. Réseaux publics

Réseau d'adduction en eau potable

Le réseau AEP d'Hagetaubin appartient au Syndicat des Trois Cantons. Il s'agit d'un maillage relativement complet se heurtant néanmoins à des questions de capacité, notamment au nord de la commune (quartier du Stade).

Ainsi, l'étude de la carte communale menée en partenariat avec le Syndicat des Trois Cantons a permis de définir des secteurs où les constructions sont autorisées pour lesquels l'adduction en eau potable est possible pour l'ensemble des constructions à venir.

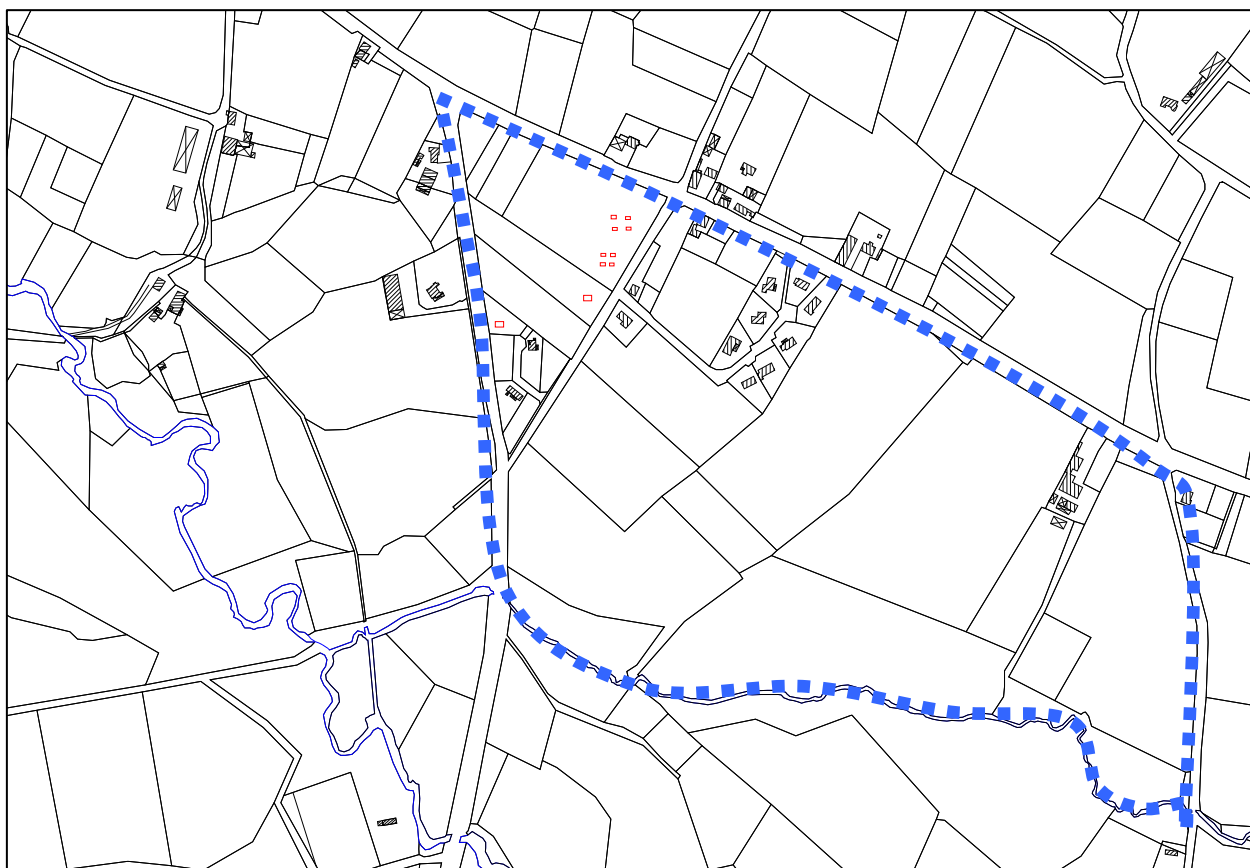
Réseau électrique

Le réseau électrique appartient au Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques. C'est EDF qui en est concessionnaire. De même que pour le réseau AEP, il s'agit d'un maillage relativement complet se heurtant à la question de sa capacité.

Le réseau est ainsi suffisant pour l'ensemble des constructions à venir prévues par la présente carte communale.

.6.2.3. Aptitude du sol et assainissement

La commune dispose d'un réseau public d'assainissement situé sur le quartier de la Mairie. Il appartient au Syndicat des Trois Cantons. La station d'épuration est située à proximité de l'Aubin. Elle est susceptible d'accueillir les rejets de 200 équivalents habitants et est évolutive.

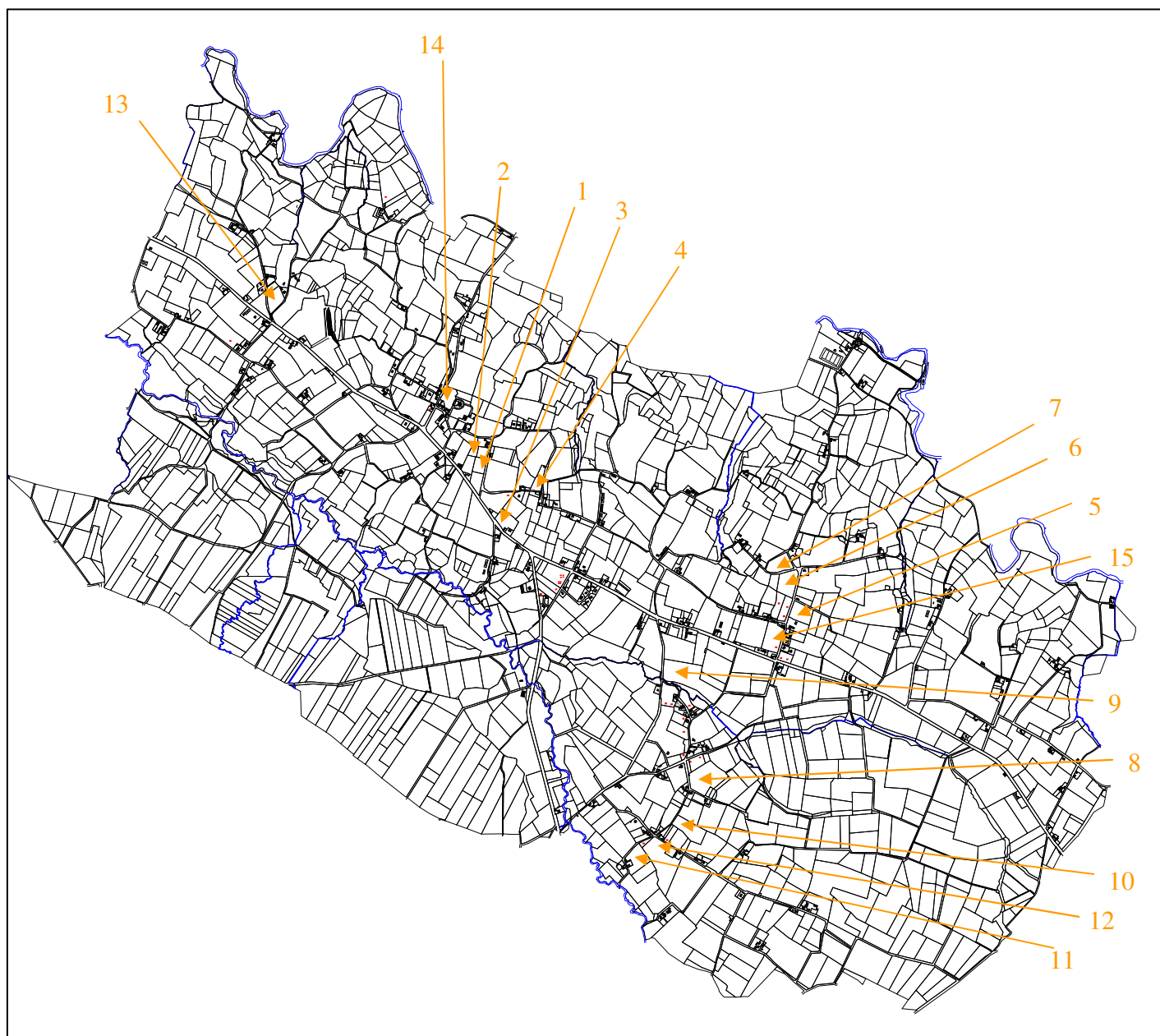


Zone desservie par le réseau public d'assainissement (quartier de la Mairie)

Le reste du territoire communal est en assainissement non collectif. Une étude d'aptitude du sol a été réalisée en 2000 et a été complétée par le Syndicat des Trois Cantons dans le cadre de l'étude de la carte communale et de différentes demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce dernier, en tant que SPANC (service public d'assainissement non collectif) est par ailleurs chargé de contrôler les installations après leur mise en service.

Ces études ont montré l'aptitude du sol à la filière prioritaire d'assainissement non collectif pour les secteurs où les constructions sont autorisées de la carte communale.

Localisation des tests de perméabilité



Résultats des tests de perméabilité

Sondage	Perméabilité (mm/h)
1	18,3
2	27,2
3	18,3
4	6,8
5	8,1
6	13,8
7	10,2
8	6,8
9	17
10	17
11	17
12	54
13	8
14	24 et 27
15	23 et 40

.7. Enjeux et objectifs de la carte communale approuvée en 2009

.7.1. Une dynamique foncière et immobilière importante

Avec 12 CU demandés et 5 permis de construire en moyenne annuelle pour de nouvelles maisons d'habitation entre 2000 et 2007, Hagetaubin connaît une réelle dynamique foncière et immobilière.

La carte communale permettra ainsi d'encadrer cette dynamique afin d'organiser le fonctionnement du territoire communal entre ses principaux usages (logement et activité agricole).

.7.2. Premières orientations

Au vu des éléments de diagnostic, le Conseil municipal a débattu d'un projet d'aménagement le 11 mai 2006. Il souhaite permettre un développement de l'urbanisation et conforter les quartiers historiques de la commune, tout en préservant le contexte rural de son territoire, par la pérennisation de l'activité agricole et la préservation des espaces naturels. Il s'agit d'accueillir une centaine d'habitants supplémentaires.

Pour ce faire, il est nécessaire de permettre la construction d'une cinquantaine de nouveaux logements puisqu'on estime que chaque nouvelle résidence principale se traduit par deux habitants supplémentaires en terme de solde pour la commune.

.7.3. Déroulement de l'étude

Ces premières orientations ont servi de base pour l'élaboration d'un projet de zonage, en partenariat avec les administrations et services concernés : Etat, Syndicat des Trois Cantons et Chambre d'Agriculture, notamment.

La commune a ainsi présenté un projet de zonage à ses partenaires le 20 juillet 2006 puis le 3 juillet 2007. Un avis écrit des services de l'Etat quant à ce projet à ensuite été rendu le 24 septembre 2007 avant une rencontre avec la DDE le 13 novembre et un nouvel avis écrit de l'Etat en date du 30 janvier 2008. Une réunion publique s'est tenue le 12 juin 2008.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 août au 22 septembre 2008 en Mairie d'Hagetaubin. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions un mois plus tard, donnant un avis favorable au projet. Il préconisait différentes modifications que la commune a prises en compte avant de rencontrer la DDE le 7 novembre 2008 afin de les lui présenter avant l'approbation.

PARTI D'AMENAGEMENT

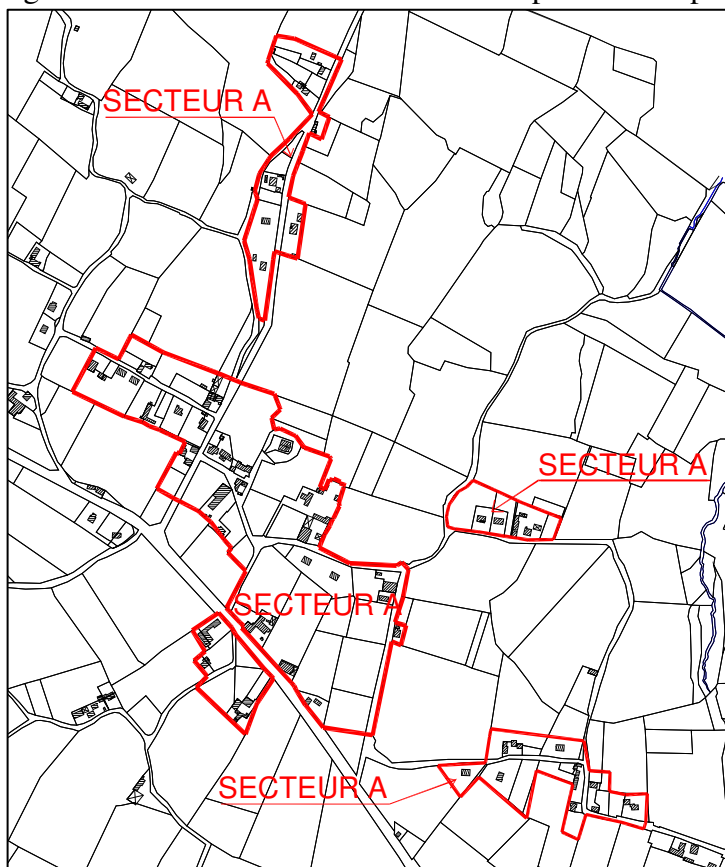
.8. Justification du zonage

Outre une zone naturelle³ correspondant à l'essentiel du territoire communal, la carte communale d'Hagetaubin est composée de cinq secteurs où les constructions sont autorisées (Secteurs A). Ce projet a reçu l'avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport daté du 12 octobre 2008.

.8.1. Bourg d'Hagetaubin

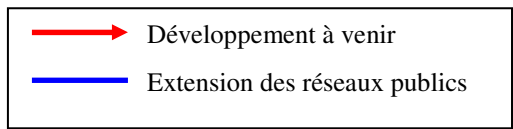
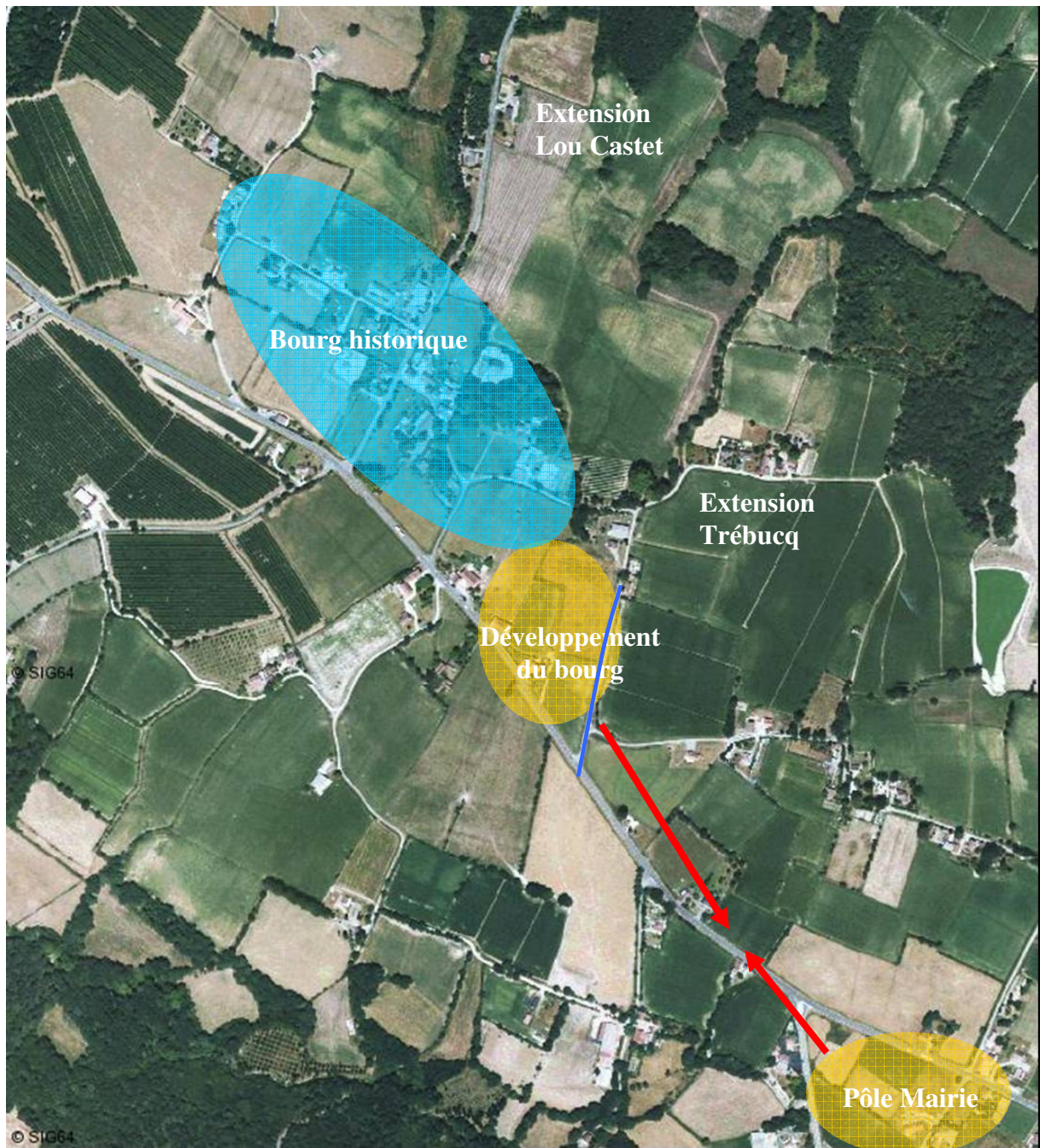
Situé au nord-ouest du territoire communal, au nord de la RD 945, ce secteur correspond au bourg historique d'Hagetaubin et à ses extensions. Il s'agit de conforter ce quartier et de permettre son développement au sud-ouest, en direction du quartier de la mairie, ces deux secteurs ayant vocation à ce rejoindre lors des révisions futures de la carte communale. Les permis de construire récemment accordés dans ce secteur vont dans ce sens.

Les études réalisées montrent l'aptitude du sol à l'assainissement non collectif et les nouvelles constructions ne génèreront pas de nuisances supplémentaires pour l'activité agricole environnante. Il en va de même pour leur impact sur le paysage.



Localisation des secteurs où les constructions sont autorisées (secteur A) dans le bourg d'Hagetaubin

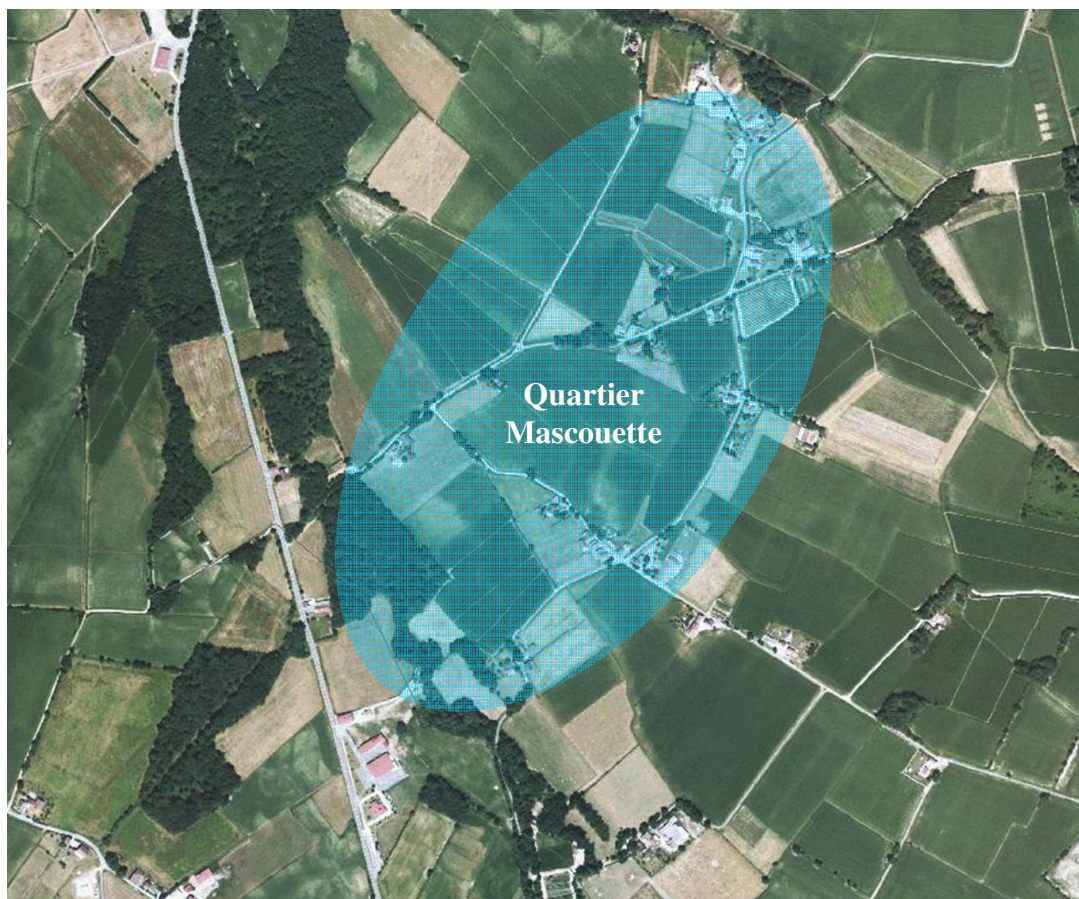
³ Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Secteur B).



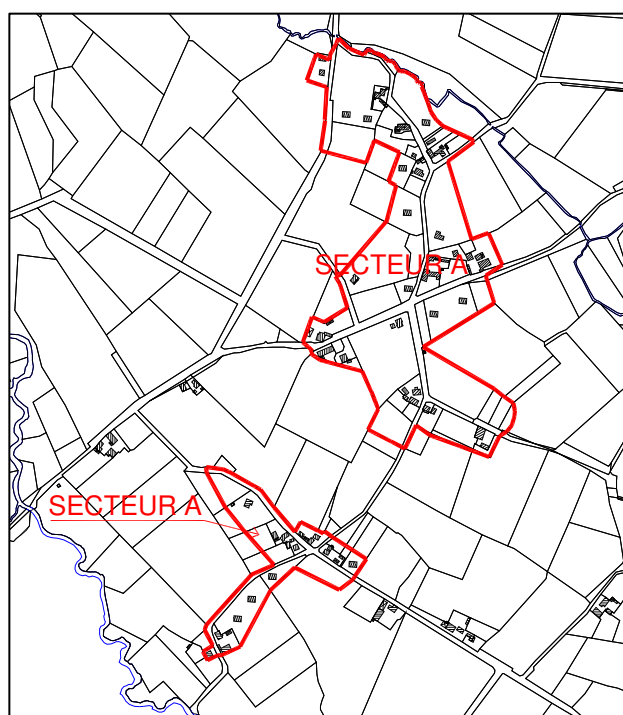
Vue aérienne du secteur du bourg

.8.2. Quartier de Mascouette

Ce quartier s'appuie sur le bourg historique de Mascouette marqué par la présence d'une église et d'un cimetière (regroupement communal au 18^{ème} siècle). La commune souhaite le développer par souci d'équilibre avec le bourg d'Hagetaubin. C'est un enjeu important de vie locale.



Vue aérienne du quartier de Mascouette



Localisation du secteur où les constructions sont autorisées (secteur A)

Le découpage du secteur où les constructions sont autorisées tient compte du fait qu'il n'y a pas d'élevage ou d'installation classé dans ce quartier mais aussi de l'impact des nouvelles constructions sur l'usage agricole du sol. Il s'agit donc d'un développement mesuré autour des habitations existantes occupées par des tiers à l'activité agricole.

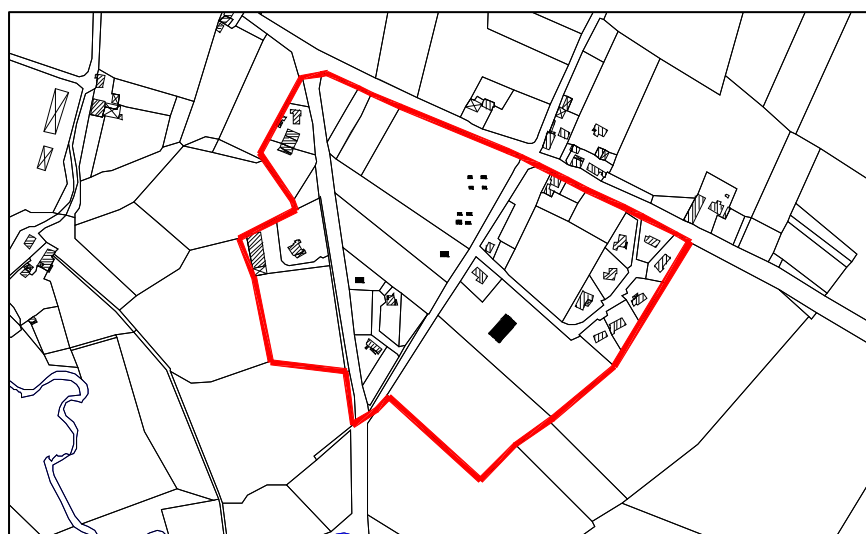
Les différentes études réalisées montrent l'aptitude du sol à l'assainissement non collectif et le réseau d'adduction en eau potable est en capacité d'accueillir les nouvelles constructions prévues.

.8.3. Quartier de la Mairie

Vue aérienne du quartier de la Mairie



Le quartier de la Mairie est situé géographiquement entre les bourgs d'Hagetaubin et de Mascouette, au centre du territoire communal. Comme son nom l'indique il accueille la mairie mais aussi la nouvelle école et un lotissement de huit logements sociaux. Ce secteur est desservi par le réseau public d'assainissement.

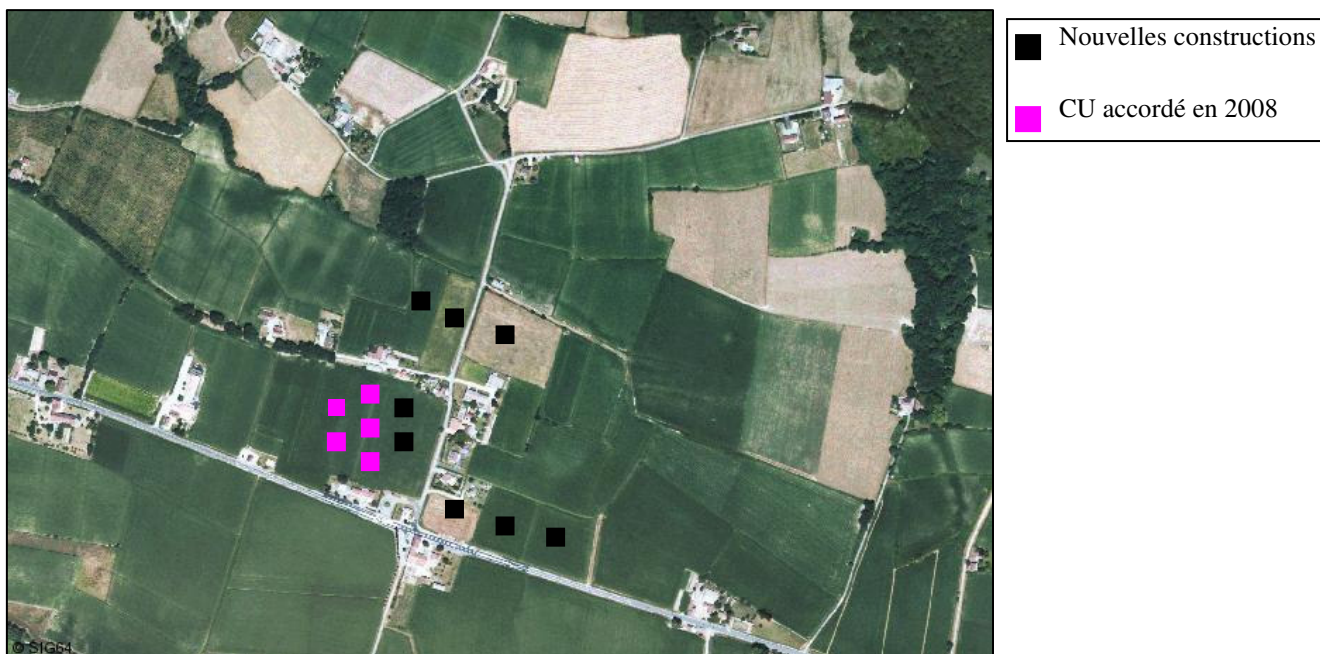


Secteur où les constructions sont autorisées

Localisation du secteur où les constructions sont autorisées dans le quartier de la Mairie

.8.4. Quartier Moumas

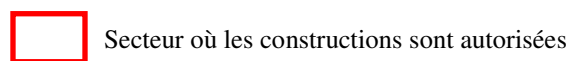
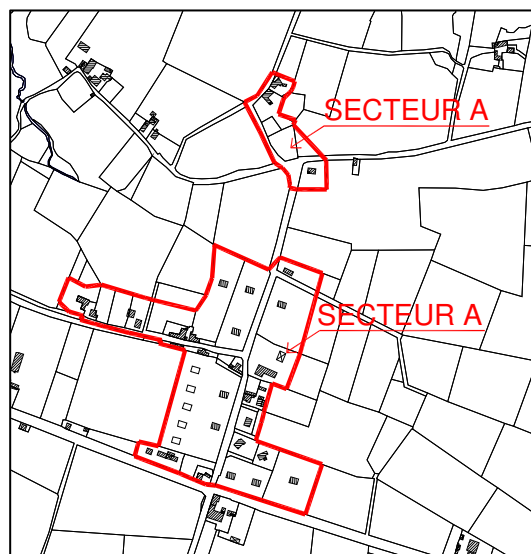
Vue aérienne du quartier Moumas



Ce secteur s'appuie sur un quartier où l'urbanisation s'est développée depuis quelques années. Il s'agit de permettre l'implantation de quelques logements supplémentaires.

Leur impact sur l'activité agricole sera limité dans la mesure où le bâtiment d'élevage le plus proche est situé à plus de cent mètres et où les habitations existantes sont occupées par des tiers.

De plus, les études réalisées montrent l'aptitude du sol à la filière prioritaire d'assainissement non collectif.



Localisation des secteurs où les constructions sont autorisées

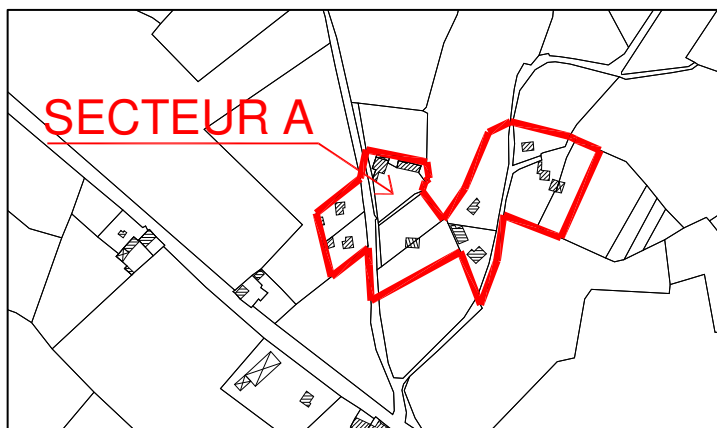
.8.5. Quartier Peyré

Vue aérienne du quartier Peyré



■ Nouvelle construction

Ce secteur où les constructions sont autorisées s'appuie sur un quartier historique où un permis de construire pour une nouvelle construction a été délivré en 2007. L'élevage le plus proche est situé à plus de cent mètres au nord et l'étude de sol réalisée montre son aptitude à l'assainissement non collectif.



Localisation du secteur où les constructions sont autorisées

□ Secteur où les constructions sont autorisées

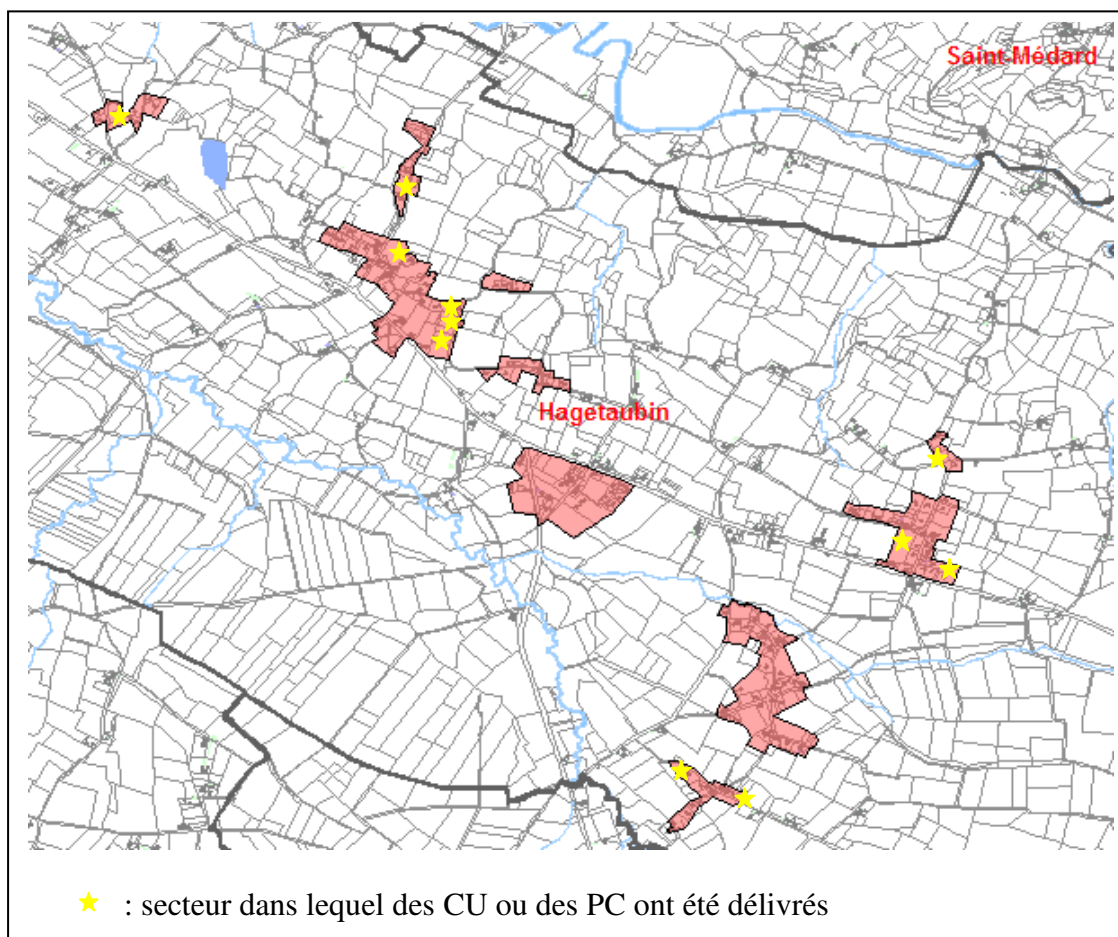
9. Bilan de développement de la carte communale depuis 2009

Le bilan de la consommation de l'espace de la carte communale approuvée en 2009 est le suivant :

Secteur	Superficie disponible en 2009 (ha)	Superficie consommée (ha)	Superficie disponible en 2011 (ha)
Bourg d'hagetaubin	10	2.4	7.6
Bourg de Mascouette	5.7	0.5	5.2
Quartier Moumas	4.5	1	3.5
Quartier Peyré	0.5	0.5	0
Quartier Mairie	4.6	0	4.6
Total	25.3	4.4	20.9

En moins de deux ans, un peu plus de 4 ha de terrains constructibles ont fait l'objet de permis de construire ou de certificats d'urbanisme de projet.

Depuis 2009, ce sont 7 permis de construire pour des constructions à usage d'habitation et 13 certificats d'urbanisme de projet représentant 25 lots à bâtir qui ont été délivrés. Ceci témoigne du dynamisme du développement de l'urbanisation sur la commune



.10. Présentation des modifications de la carte communale

Les modifications proposées par la commune consistent pour l'essentiel en un réajustement du zonage afin d'intégrer des dents creuses.

Seuls les 2 secteurs dits du bourg d'Hagetaubin font aussi l'objet d'une extension de la zone constructible.

Au final, la modification de la carte communale permettra l'implantation de 8 nouvelles constructions

Secteur	Superficie disponible (ha)	Superficie rajoutée par la modification (ha)	Superficie disponible suite à la modification
Bourg d'Hagetaubin	7.6	1.2	8.8
Bourg de Mascouette	5.2	0.4	5.6
Quartier Moumas	3.5	/	3.5
Quartier Peyre	0	/	/
Quartier Mairie	4.6	/	4.6
Total	20.9	1.6	22.5

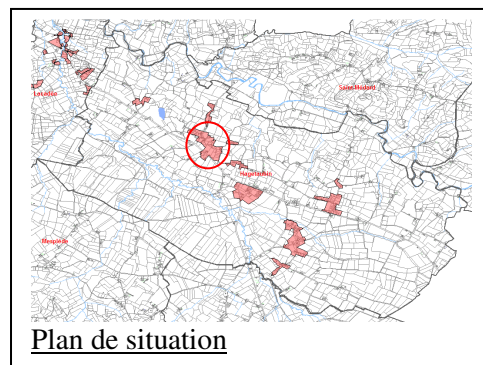
Avec un projet d'extension de la zone constructible de 1,6 ha en tout, la commune positionne les zones constructibles dans l'objectif d'amoindrir la rétention foncière tout en maintenant l'effort sur le bourg.

La moyenne des parcelles construites étant de 2000 m², on peut envisager à moyen terme la réalisation de 8 à 10 constructions supplémentaires.

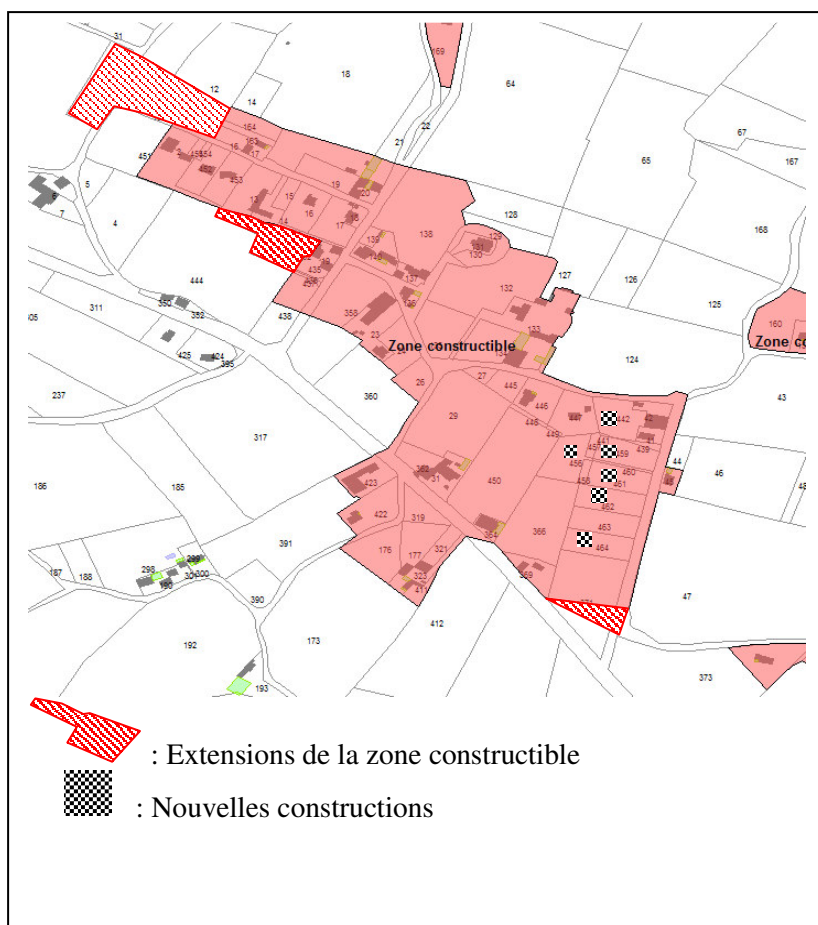
En effet, avec une rétention foncière de 20% à 25 %, on peut considérer que sur 22,5 ha, environ 18 ha sont potentiellement utilisable pour une mise sur le marché à court et moyen terme.

Sur 5 à 10 ans, avec 3 constructions par an, soit l'équivalent de la consommation actuelle, la carte communale permettra la construction d'une trentaine d'habitations et permettrait l'accueil de 90 à 100 nouveaux habitants, 31 nouveaux ménages avec une base INSEE moyenne de 3.2 personnes par/ménages

.10.1. Quartier du bourg d'Hagetaubin 1



Plan de situation

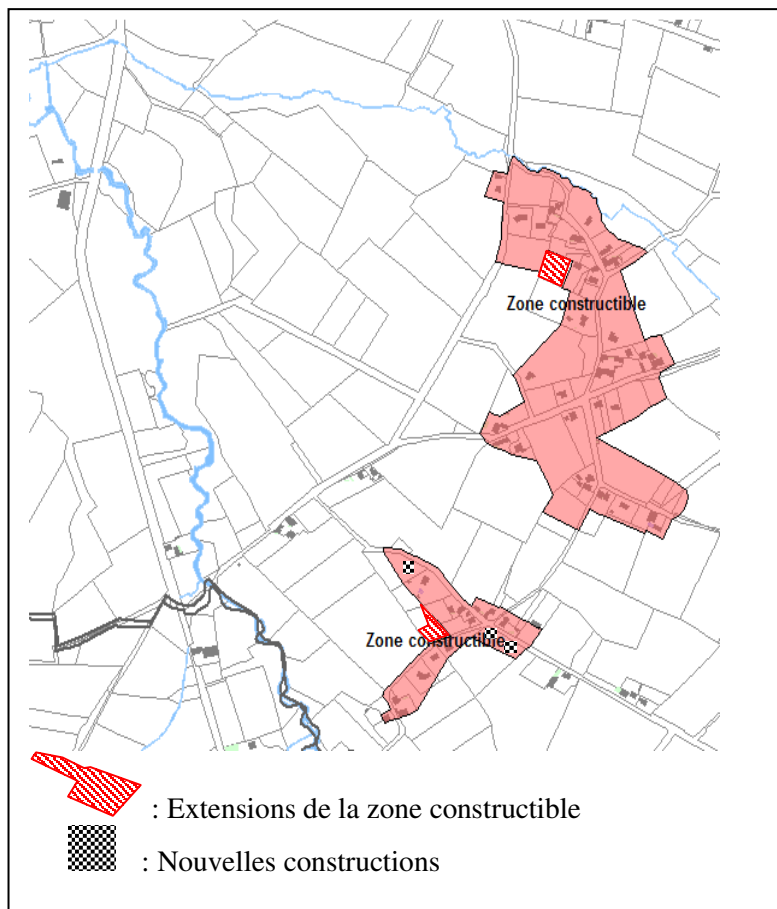
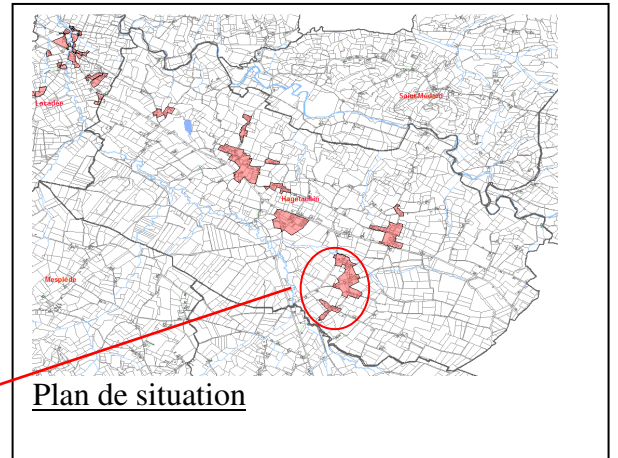


Le projet de modification du zonage de ce secteur consiste à étendre la zone dans sa partie Nord-ouest. Ceci afin d'intégrer dans la zone constructible les 2 constructions et ainsi de fermer la zone. Cette extension permet le classement d'une partie des parcelles 11 et 12 aujourd'hui agricole mais qui constituent une dent creuse. La parcelle 451 n'est pas intégrée du fait de l'aptitude défavorable des sols à l'assainissement autonome.

L'autre extension du zonage consiste à l'intégration de la zone constructible de parcelles déjà construites afin de mettre le zonage en adéquation avec l'urbanisation du secteur.

Enfin, au sud-est du secteur, la zone constructible est étendue sur la parcelle 371 afin de pouvoir autoriser le détachement de 2 lots à bâtir tout en conservant une bande inconstructible le long de la route départementale.

.10.2. Quartier Mascouette

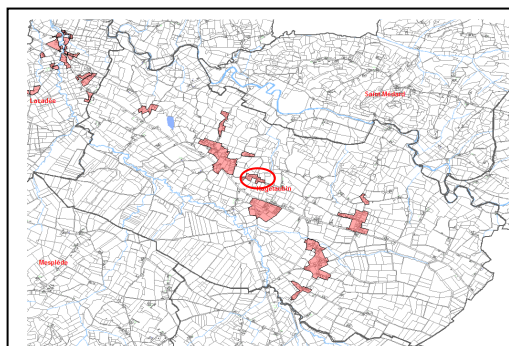


Quartier Mascouette :

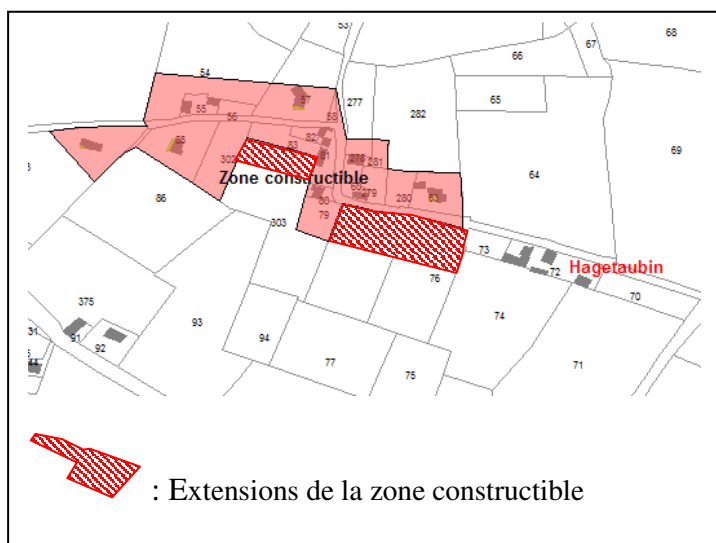
Le projet consiste à intégrer une dent creuse dans la zone constructible. Suite à une erreur matérielle à l'occasion de la réalisation de la carte communale, ce terrain avait été classé en zone non constructible alors qu'un CU était encore en cours de validité.

Sur le secteur le plus au sud du quartier Mascouette, l'extension de la zone constructible permettra la réalisation de 2 lots à bâtir.

.10.3. Quartier du bourg d'Hagetaubin 2



Plan de situation



Il s'agit dans ce secteur de combler une dent creuse en ce qui concerne le classement d'une partie de la parcelle n°303. La zone constructible s'arrête au droit des habitations afin de ne pas empiéter sur l'espace agricole constitué par les parcelles 303, 86, 93, 94...

Il est aussi proposé d'étendre la zone constructible aux parcelles n°78 et 79, sur une frange bordant la voie communale afin d'autoriser la construction de 2 lots supplémentaires. L'ancienne ferme (parcelle 72) vient fermer le développement de l'urbanisation de ce secteur.

.11. Incidences de la carte communale sur l'environnement

.11.1. Préservation des grandes entités paysagères par une gestion économe de l'espace

Par ses choix de développement, la commune d'Hagetaubin s'attache à préserver les grandes unités géomorphologiques de son territoire. L'ensemble des secteurs où les constructions sont autorisées sont situés autour de quartiers existants, sur le plateau traditionnellement urbanisé et l'essentiel d'entre eux sont organisés autour de la RD 945.

Ainsi, même si de nouvelles constructions verront le jour autour des quartiers existants les moins concernés par la proximité de l'activité agricole, la vocation naturelle et agricole du nord et du sud du territoire communal est clairement affirmée. Il s'agit d'une gestion économe de l'espace communal.

La plaine du Luy-de-Béarn conserve son aspect bocager et les berges boisées des deux principaux cours d'eau sont préservées. L'essentiel du plateau céréalier, ouvert et dégagé, conserve quant à lui sa vocation agricole.

.11.2. Un assainissement respectueux de la salubrité des sols et des cours d'eaux

La commune d'Hagetaubin s'attache aussi, de par ses choix de développement, au respect de la salubrité des sols et des cours d'eaux. La filière prioritaire d'assainissement autonome et les techniques d'infiltration sur la parcelle sont ainsi favorisées, au détriment des techniques impliquant un rejet en milieu hydraulique superficiel permanent.

La commune a veillé à ce que les nouvelles constructions ne génèrent pas de nuisances pour l'environnement en prenant soin, avec le Syndicat des Trois Cantons, de réaliser l'ensemble des études de sol nécessaires à la réalisation de cet objectif.

.11.3. Un développement raisonné favorisant un cadre de vie harmonieux et sécurisé

Les secteurs où les constructions sont autorisées sont organisés autour de voies communales fonctionnant en desserte interquartiers. Les accès sur la RD 945 sont ainsi regroupés. Ceci permet de sécuriser les déplacements automobiles et alternatifs, même si la question de la traversée de la RD 945 reste problématique pour ces derniers.

Outre la sécurité des déplacements, le développement de l'urbanisation autour de voies d'échelle intermédiaire favorise une vie de quartier plus importante.